
Παρουσίαση των υφιστάμενων συστημάτων πιστοποίησης γνώσης γαλλικής γλώσσας που είναι στη διάθεση των ελλήνων πολιτών και ανάλυση των οργάνων μέτρησης που χρησιμοποιούνται από αυτά.

Γ' Κοινοτικό Πλαίσιο Στήριξης (ΚΠΣ)**Επιχειρησιακό Πρόγραμμα Εκπαίδευσης και Αρχικής Επαγγελματικής Κατάρτισης (ΕΠΕΑΕΚ)**

Άξονας Προτεραιότητας:	2	Προώθηση & Βελτίωση της εκπαίδευσης και της αρχικής επαγγελματικής κατάρτισης στο πλαίσιο της διά βίου μάθησης
Μέτρο:	2.1	Αναβάθμιση της ποιότητας της παρεχόμενης εκπαίδευσης
Ενέργεια:	2.1.2	Αξιολόγηση του εκπαιδευτικού έργου, των εκπαιδευτικών συντελεστών και λειτουργιών καθώς και των μαθητών
Κατηγορία Πράξεων:	2.1.2ζ	Σύστημα Αξιολόγησης και Πιστοποίησης Γλωσσομάθειας
Έργο:	111004	Σύστημα αξιολόγησης και πιστοποίησης γλωσσομάθειας στο ΑΠΘ
Ανάδοχος Έργου:		Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης
Φορέας Επίβλεψης:		Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης
Υποέργο:	03	Ετοιμασία Οργάνων Μέτρησης για την Γαλλική Γλώσσα
Υπεύθυνη Υποέργου:		Αριστέα-Νικολέτα Συμεωνίδου-Χριστίδου, (Καθηγήτρια Σημασιολογίας με έμφαση στη διαγλωσσική μελέτη Ελληνικής και Γαλλικής γλώσσας, Τμήμα Γαλλικής Γλώσσας και Φιλολογίας)
Πακέτο εργασίας:	1	Αποτύπωση της σημερινής κατάστασης ως προς την πιστοποίηση της «γαλλομάθειας»
Παραδοτέα:	1	Έκθεση στην οποία θα παρουσιάζονται τα υφιστάμενα συστήματα πιστοποίησης γνώσης γαλλικής γλώσσας που είναι στη διάθεση των ελλήνων πολιτών και θα αναλύονται τα όργανα μέτρησης που χρησιμοποιούνται από αυτά.

Πακέτο Εργασίας 1:	Αποτύπωση της σημερινής κατάστασης ως προς την πιστοποίηση της «γαλλομάθειας»
Περιγραφή:	Το ΠΕ αυτό στοχεύει στην αποτύπωση της υφιστάμενης κατάστασης όσον αφορά τα συστήματα πιστοποίησης στην γαλλική γλώσσα, που λειτουργούν εκτός ΚΠΓ. Οι επί μέρους εργασίες που θα εκτελεστούν είναι οι εξής: – Αποτύπωση και ανάλυση υφιστάμενων συστημάτων πιστοποίησης γνώσης γαλλικής γλώσσας – Αποτύπωση και ανάλυση της δομής και του περιεχομένου των αντίστοιχων οργάνων μέτρησης που χρησιμοποιούνται.
Αναμενόμενα αποτελέσματα:	Σαφής γνώση του είδους οργάνων που χρησιμοποιούν τα ήδη υπάρχοντα συστήματα πιστοποίησης γαλλομάθειας στην Ελλάδα και διεθνώς.
Παραδοτέο:	Έκθεση στην οποία θα παρουσιάζονται τα υφιστάμενα συστήματα πιστοποίησης γνώσης γαλλικής γλώσσας που είναι στη διάθεση των ελλήνων πολιτών και θα αναλύονται τα όργανα μέτρησης που χρησιμοποιούνται από αυτά.

SOMMAIRE

1	Introduction.....	6
2	Dispositifs de certification à la disposition des citoyens grecs	8
2.1	Diplômes délivrés par l'Alliance Française	8
2.1.1	Fondation Alliance Française	8
2.1.2	Diplôme de Hautes Études Françaises.....	9
2.1.2.1	Dispositif	9
2.1.2.2	Diplôme.....	9
2.1.2.3	Examens	11
2.1.3	Remarques qualitatives	13
2.2	Diplômes délivrés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris	16
2.2.1	Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.....	16
2.2.2	Diplômes de « français spécialisé »	17
2.2.2.1	Dispositif	17
2.2.2.2	Diplômes	17
2.2.2.3	Examens	19
2.2.2.4	Remarques qualitatives	20
2.2.3	Test d'Évaluation de Français	21
2.2.3.1	Dispositif	21
2.2.3.2	Attestation de résultats	22
2.2.3.3	Test	24
2.2.3.4	Remarques qualitatives	25
2.2.4	Remarques qualitatives à propos des deux dispositifs.....	26
2.3	Certificat délivré par l'Université de Genève	29
2.3.1	Centre Européen pour l'Évaluation Linguistique.....	29
2.3.2	« Value Based Language Test »	29
2.3.2.1	Dispositif	29
2.3.2.2	Certificat	30
2.3.2.3	Test	32
2.3.3	Remarques qualitatives	32
2.4	Diplômes et attestation délivrés par les ministères français de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	36
2.4.1	Centre international d'études pédagogiques	36
2.4.2	Diplôme d'étude de langue française et le Diplôme approfondi de langue française.....	37
2.4.2.1	Dispositif	37
2.4.2.2	Diplômes	37
2.4.2.3	Examens	39
2.4.2.4	Remarques qualitatives	43
2.4.3	Test de Connaissance du Français	44
2.4.3.1	Dispositif	44

2.4.3.2	Attestation de niveau	45
2.4.3.3	Test	47
2.4.3.4	Remarques qualitatives	48
2.4.4	Remarques qualitatives à propos des deux dispositifs.....	49
2.5	Certificats délivrés par la Fédération des Propriétaires d'Écoles de Langues étrangères en Grèce	51
2.5.1	Fédération des Propriétaires d'Écoles de Langues étrangères en Grèce	51
2.5.2	Certificat d'aptitude en langue française	52
2.5.2.1	Dispositif	52
2.5.2.2	Certificat	52
2.5.2.3	Examens	54
2.5.3	Remarques qualitatives	55
2.6	Certificats et diplômes délivrés par l'Université Paris-Sorbonne – Paris IV.....	58
2.6.1	Service des examens de langue française réservés aux étudiants étrangers de l'Université Paris-Sorbonne – Paris IV.....	58
2.6.1.1	Dispositif	58
2.6.1.2	Certificat et diplômes.....	59
2.6.1.3	Examens	61
2.6.2	Remarques qualitatives	65
3	La place du ΚΠγ par rapport à ces systèmes.....	68
3.1	Comparaison des caractéristiques principales	68
3.2	Comparaison qualitative.....	72
3.2.1	Comparaison suivant les critères d'ALTE.....	72
3.2.2	Comparaison inspirées du modèle d'évaluation de DELHAYE.....	73
3.3	Conclusions.....	77
4	Références.....	78
4.1	Mediagraphie	78
4.2	Bibliographie	79

Annexes

1 Introduction

On trouvera dans ces pages

- une présentation des dispositifs de certification de la connaissance de la langue française qui sont à la disposition des citoyens grecs et
- une analyse des instruments de mesure utilisés par ces dispositifs.

Le ΚΠΥ mis à part, les dispositifs de certification recensés sont au nombre de huit. Il s'agit

- de dispositifs dont certaines certifications, au moins, sont reconnues par le haut conseil du recrutement pour la fonction publique¹ et
- de dispositifs proposant des examens à la passation desquels des établissements de formation linguistiques sis en Grèce (instituts français, écoles de langues) préparent leurs élèves.

Le corpus sur lequel repose l'ensemble des considérations qui suivent est constitué de documents papier et de documents électroniques publiés par les dispositifs étudiés eux-mêmes. La reproduction d'une partie de ce corpus figure en annexe pour permettre au lecteur de vérifier la validité des conclusions tirées au fil de l'analyse.

Les principaux outils utilisés pour l'étude comparative de ces dispositifs sont des batteries de critères construites au cours de travaux scientifiques récents, notamment effectués dans le cadre des activités de recherche du Département de Langue et de Littérature françaises de l'Université Aristote. Ainsi, au cours du dépouillement des documents publiés par ces dispositifs de certification ou à propos de ces dispositifs, nos collaborateurs ont systématiquement recherché la mention de l'existence d'un certain nombre de descripteurs, exprimés

- en termes d'attentes de la part des acteurs du dispositif (quels sont les produits attendus ? les impacts attendus ?) ou
- en termes de modalités de conception et de réalisation.

Un jugement de qualité a ensuite été posé

- sur le degré de transparence des documents mentionnant l'existence de chacun de ces descripteurs (sont-ils accessibles ? lisibles ? suffisamment disséminés ?) et
- sur la qualité de la mise-en-œuvre de ces descripteurs (cette mise en œuvre est-elle garantie ? constante ? évaluable ? évaluée ?).

L'établissement du réel degré de subordination de ces divers systèmes aux approches de l'apprentissage et de l'usage des langues recommandées par le Conseil de l'Europe a bien entendu également été recherché.

Pour chaque dispositif, seront présentés dans un même ordre,

- le profil de l'organisme chargé de la conception, de la rédaction et de l'administration de l'examen,

¹ L'organisation en Grèce d'examens par ou pour le dispositif de l'Alliance Française ne semble pas exister. Cependant, le fait que le diplôme DHEF figure dans la liste des certifications de langues reconnues par l'asep permet de supposer que ce diplôme peut être préparé par des candidats grecs. Il a donc aussi été intégré dans la liste des certifications « à la disposition » des citoyens grecs.

- la présentation du ou des systèmes de certification mis en place,
- les conclusions de l'analyse de la certification octroyée,
- les conclusions de l'analyse des examens organisés,
- des remarques plus générales, portant le plus souvent sur la qualité de l'ensemble du dispositif.

Dans la partie finale de ce rapport, la place occupée par le КΠγ dans l'espace – essentiellement européen – de la certification de la connaissance de la langue française sera redéfinie par comparaison aux systèmes analysés.

2 Dispositifs de certification à la disposition des citoyens grecs

2.1 Diplômes délivrés par l'Alliance Française

2.1.1 Fondation Alliance Française

L'appellation exacte de l'organisme auquel appartient ce dispositif de certification est « Fondation Alliance française (communément abrégée en AF) ».

L'adresse postale du siège de l'AF est la suivante :

101, boulevard Raspail
F-75270 PARIS CEDEX 06
FRANCE

L'adresse de son site internet principal est <http://www.fondation-alliancefr.org/>

Profil de l'AF

L'Alliance française est une fondation française de droit privé² reconnue d'utilité publique. Sa mission est la promotion de la langue et de la culture française à l'étranger et notamment l'enseignement de la langue française comme langue étrangère.

Elle délivre des diplômes du ministère français de l'Éducation nationale (DEL F et DAL F) mais aussi des diplômes spécifiques.

L'AF reçoit de l'État français une subvention qui couvre environ 5 % de son budget annuel.

Son nouveau statut de fondation permet les dons d'entreprises ou de particuliers.

Son « réseau » est constitué :

- de l'école internationale de langue française de Paris³,
- des comités situés dans les villes de province en France, qui accueillent des étudiants étrangers,
- de plus de 1 000 comités installés dans 135 pays

Environ 400 000 étudiants apprennent le français dans les centres de l'AF.

La fusion de l'AF avec le réseau des 145 centres et instituts culturels que la France entretient à l'étranger est régulièrement évoquée par les autorités françaises⁴.

Il ne semble pas qu'il existe d'AF installée en Grèce.

Liste des certifications octroyées

Outre les DEL F et DAL F⁵, ainsi que certains diplômes de la CCIP⁶, l'AF propose ses propres diplômes de français :

- CEF P1 (Certificat d'Études de Français Pratique 1)
- CEF P2 (Certificat d'Études de Français Pratique 2)
- DL (Diplôme de Langue)
- DSLCF (Diplôme Supérieur Langue et Culture Françaises)
- DHEF (Diplôme de Hautes Études Françaises)

² Depuis 2007.

³ Cf. <http://www.alliancefr.org/>

⁴ *Le Nouvel Observateur*, 3 au 9 avril 2008, « L'Étonnant miracle de l'Alliance française ».

⁵ Cf. 2.4.2 *Le Diplôme d'étude de langue française et le Diplôme approfondi de langue française*.

⁶ Cf. 2.2 *Les diplômes délivrés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris*.

L'AF propose également une version française du BULATS, un test de français professionnel sur papier ou sur ordinateur, qui permet de rendre compte du niveau de compétence en communication professionnelle d'un candidat.

Limitation de l'analyse au DHEF

Dans la mesure où la passation de ces épreuves ne semble pas organisée en Grèce, c'est le dispositif du DHEF, seul diplôme figurant sur les listes des certifications reconnues par la fonction publique⁷, qui sera présenté dans ces pages.

2.1.2 Diplôme de Hautes Études Françaises

2.1.2.1 Dispositif

Le public auquel s'adresse la certification est défini en termes

- de langue maternelle : « Toute personne dont la langue française n'est pas la langue maternelle » et
- de niveau de compétence langagière en français : « Le candidat doit avoir atteint une compétence langagière correspondant à la fin du niveau C2, c'est-à-dire maîtriser toutes les compétences de communication ».

Pour ce qui est de la sémiologie de la certification, cette dernière atteste que l'utilisateur possède une compétence langagière proche de celle d'un locuteur natif cultivé et qu'il est capable d'utiliser la langue de manière appropriée dans des situations sociales différentes.

L'examen mesure la détention

- d'une maîtrise approfondie du français,
- de connaissances culturelles spécifiques (littérature et histoire littéraire) ou
- de compétences professionnelles (traduction).

Le diplôme octroyé atteste de compétences « pragmatiques et techniques »

D'après les textes publiés par l'organisme certificateur, l'obédience méthodologique de la certification semble être la perspective actionnelle de l'apprentissage et de l'usage des langues : on y dit que le DHEF « s'appuie sur les recommandations du Conseil de l'Europe pour le niveau C2 (CECR) » et il est fait mention de descripteurs de niveaux CECR / ALTE : Niveau C2.

L'AF certifie la connaissance d'une seule langue, le français.

Aucune préparation institutionnalisée spécifique n'est exigée.

Pour ce qui est de sa reconnaissance, le diplôme est « visé par le ministère de l'Éducation nationale » et « reconnu particulièrement en Europe, grâce à son positionnement sur l'échelle de ALTE ».

Les dates des sessions sont fixées en fonction des demandes.

Le prix de l'inscription varie entre 190€ pour les étudiants de l'AF et 245€ pour les candidats extérieurs.

L'autorité certificatrice est l' « Alliance française ».

2.1.2.2 Diplôme

Il n'a pas été possible de disposer d'une reproduction du diplôme DHEF. À défaut et à titre indicatif, une reproduction du diplôme DSEF, proche du premier, figure en annexe⁸. Le texte, rédigé en français, en est le suivant :

ALLIANCE FRANÇAISE

Diplôme Supérieur d'Études Françaises Modernes – option littérature

⁷ Cf. Annexes 1.1 et 1.2

⁸ Cf. Annexe 3.1

Année ...
 Le Conseil d'Administration de l'Alliance Française atteste que ...
 Né(e) le ...
 À ...
 De nationalité ...
 A satisfait aux épreuves écrites et orales prescrites pour l'obtention du Diplôme Supérieur d'Études Françaises Modernes.
 En foi de quoi le présent Diplôme lui a été délivré
 [Ajout de AVEC MENTION ASSEZ BIEN]
 PARIS, le ...
 Le Directeur de l'École
 [paraphe]
 Le titulaire
 Le Président du Jury d'examen
 [signature, nom et sceau du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, cachet : VU CERTIFIÉ EXACT]
 Pour le Conseil d'Administration de l'Alliance Française
 Le Président
 [signature]
 Le Secrétaire Général
 [signature]
 Association nationale reconnue d'utilité publique 101, bd Raspail 75006 Paris

Un logotype figure sur le diplôme :



Remarques

Aucune durée de validité de la certification ne semble mentionnée.

Il n'existe

- ni d'adéquation de la formulation aux compétences de réception des demandeurs de compétence,
- ni d'adéquation des contenus aux attentes des demandeurs de compétence :

Le caractère critérié de l'évaluation n'est pas confirmé.

On ne trouve pas mention

- de modalités permettant une authentification aisée du certificat,
- de modalités permettant une mise en correspondance aisée avec un autre système,

- des modalités d'inférence de la performance sur la compétence,
- des performances réalisées dans une perspective compatible avec l'approche actionnelle de l'usage des langues,
- des performances réalisées par le candidat (au moins les skills concernés),
- des résultats sous la forme d'une ou de plusieurs valeurs discrètes,
- du degré de probabilité de mise en œuvre de la compétence en situation sociale.

À la disposition des visiteurs sur le site (dernière consultation, juin 2008) :

- sujet banalisés
- consignes de passation
- grilles et barèmes de notation
- corrigés
- transcription d'une production orale
- consignes aux examinés
- référentiel
- descripteurs empruntés aux échelles CECR / ALTE, niveau C2
- liste des centres agréés (aucun centre en Grèce dans la liste présentée sur le site de l'Alliance Française)
- reproduction d'un certificat

2.1.2.3 Examens

Structure

Le DHEF se compose des épreuves suivantes :

1. Compréhension orale et compte-rendu
2. Compréhension et expression écrites

Option littérature

3. Commentaire littéraire
4. Expression orale individuelle : Exposé littéraire et échange formel contradictoire

Option traduction

3. Thème et rédaction d'une note de synthèse comparative et argumentative
4. Expression orale individuelle : Exposé argumentatif et échange formel contradictoire

Les épreuves 1 à 3 sont collectives, l'épreuve 4 pas.

Les épreuves 1 et 2 sont obligatoires, les épreuves 3 et 4 sont à option.

Le tableau qui suit présente sous une forme organisée les principales caractéristiques de ces épreuves : modalités de passation (collective, individuelle, en ligne), statut (obligatoire, optionnelle, facultative), activités proposées, nombre de sujets (items, activités), concours d'une évaluation machinale (lecture optique des réponses aux QCM), note maximale, seuils de réussite, pondération relative (en pourcent) et durée (en minutes).

ÉPREUVES	MODALITÉS DE PASSATION	STATUT	ACTIVITÉS	NBRE DE SUJETS	ÉVALUATION MACHINALE	NOTE MAXIMALE	SEUILS DE RÉUSSITE	PONDÉRATION EN %	DURÉE EN MIN
AF						150		150	
1	COLL	OBL	CO et COMPTE		NON	40		40	60

ÉPREUVES	MODALITÉS DE PASSATION	STATUT	ACTIVITÉS	NBRE DE SUJETS	ÉVALUATION MACHINALE	NOTE MAXIMALE	SEUILS DE RÉUSSITE	PONDÉRATION EN %	DURÉE EN MIN
			RENDU						
2	COLL	OBL	CE et ES		NON	30		30	120
3	COLL	OPT	COMMENTAIRE LITTÉRAIRE, THÈME et RÉDACTION D'UNE NOTE DE SYNTHÈSE		NON	40		40	120
4	INDIV	OPT	EO		NON	40		40	20 (20)

Légende : COLL = collective, INDIV = individuelle, OBL = obligatoire, OPT = optionnelle, FAC = facultative, CE = compréhension écrite, CO = compréhension orale, EE = expression écrite, EO = expression orale, SL = système de la langue, IT = items, ACT = activité(s) ; chaque case vide correspond à une information qui n'a pas été trouvée.

Nature des épreuves

Tronc commun

Épreuve 1 (Compréhension orale et compte-rendu) : trois auditions d'un enregistrement avec relevé de citations et rédaction d'un compte rendu

Épreuve 2 (Compréhension et expression écrites) : lecture et analyse de documents, puis rédaction d'une synthèse

Option littérature

Épreuve 3 (Commentaire littéraire) : compréhension d'un texte littéraire extrait d'une œuvre au programme et présentation d'une démonstration littéraire argumentée à partir de ce document (interprétation critique et mobilisation de connaissances d'analyse littéraire)

Épreuve 4 (Exposé littéraire et échange formel contradictoire) : Exposé au choix à partir d'un extrait d'œuvre au programme ou d'une question de réflexion liée à la littérature en général, et échange contradictoire avec l'examineur

Option traduction

Épreuve 3 (Thème et rédaction d'une note de synthèse comparative et argumentative) : compréhension et traduction d'un document authentique, présentation de la problématique posée par le document et hiérarchisation des informations et présentation d'une argumentation comparative et illustrée d'exemples

Épreuve 4 (Exposé argumentatif et échange formel contradictoire) : traductions ponctuelles d'un texte français en langue d'origine

Le niveau des épreuves est déclaré équivalent au niveau C2 sur l'échelle CECR/ALTE et illustré par des extraits de descripteurs du CECR/ALTE.

Les objectifs déclarés semblent être l'évaluation de la maîtrise approfondie du français ainsi que de connaissances culturelles spécifiques (littérature et histoire littéraire) ou de compétences professionnelles (traduction).

2.1.3 Remarques qualitatives

On constate une faible adéquation de la structure des épreuves avec les prescriptions conceptuelles : plusieurs compétences ou plusieurs skills, pourtant réputés distincts dans les prescriptions, sont mesurés au sein d'une même activité.

Dans les instructions et les consignes, on peut regretter la trop grande longueur des consignes, l'emploi d'une langue qui n'est pas la langue d'origine de l'examiné ainsi que l'imprécision et le haut degré d'abstraction des descripteurs dans les barèmes.

Par ailleurs, les barèmes de notation sont peu ergonomiques : suivant les cas, les performances sont notées sur 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10 ou 12.

Les tâches proposées ne permettent pas la mesure de la compétence sociolinguistique : il n'existe pas de mise en situation sociale de communication, sauf dans les épreuves de traduction.

Elles sont parfois aussi difficilement effectuelles, même par une personne dont le français est la langue maternelle : la présentation d'un extrait d'une émission radio amputée du début rend le compte rendu qui doit en être fait laborieux⁹.

Le tableau qui suit indique le degré de réalisation des critères de qualités jugés importants par l'ALTE¹⁰ :

AF-DHEF		
RÉDACTION	Mention d'un public	oui
	Sélection rigoureuses des concepteurs, rédacteurs, administrateurs	
	Existence d'un cadre théorique	
	Comparabilité	Descripteurs de niveaux CECR / ALTE
	Obédience	actionnelle sur le papier seulement
ORGANISATION	Transparence	Documentation détaillée et disséminée
	Sécurité	
	Matériel	Correction machinale
	Secret	
NOTATION	Précision Fiabilité Transparence	
COMMUNICATION	Résultats	
	Informations	
ANALYSE	Analyse des items/activités	
	Mesure des degrés de facilité	
RECONNAISSANCE	de la qualité	
	du titre	Diplôme visé par le ministère français de l'Éducation nationale « reconnu particulièrement en Europe, grâce à son positionnement sur l'échelle de ALTE »

⁹ Toutes ces remarques sont illustrées par les documents réunis dans l'annexe 4.1

¹⁰ Cf. http://www.alte.org/quality_assurance/quality/minimum_standards_fr.pdf

AF-DHEF		
		Reconnu par l'ΑΣΕΠ

Les cases vides indiquent que les informations correspondantes n'ont pas été trouvées ou étaient insuffisantes.

La mention

- des attentes du dispositif en terme de produits et d'impacts, d'une part, et
- des modalités de conception et de réalisation aux plans
 - de la rédaction,
 - de la passation,
 - de la subordination aux approches recommandées par le COE, de l'autre,

est réalisée dans des documents accessibles, lisibles et disséminés.

La mise-en-œuvre effective de ces attentes ne paraît par contre

ni garantie, ni constante, ni vraiment évaluable aux plans des produits, des impacts et des modalités de conception et de réalisation

- de la rédaction,
- de la révision,
- de la passation,
- de la notation,
- du traitement des scores,
- de l'interprétation des résultats,
- de la communication des résultats et enfin
- de la subordination aux approches recommandées par le COE, de l'autre.

Il n'a pas été trouvé de mention des modalités de conception et de réalisation aux plans

- de la révision,
- de la notation,
- du traitement des scores,
- de l'interprétation des résultats,
- de la communication des résultats

dans les documents dépouillés.

Le tableau qui suit¹¹ reprend la plupart de ces constatations sous une forme qui permettra une comparaison entre les dispositifs de certification et celui du KPG dans le dernier chapitre de cette présentation.

¹¹ Cf. DELHAYE O. (2006a).

AF : DHEF			descripteurs									
			attentes en termes de ...		modalités de conception <u>et</u> de réalisation aux plans de ...							
			produits	impacts	rédaction	révision	passation	notation	traitement des scores	interprétation des résultats	communication des résultats	Compatibilité CECR
indicateurs	mention dans des textes	accessible	+	+	+		+					+
		lisible	+	+	+		+					+
		disséminé	+	+	+		+					+
	mise-en-œuvre	garantie	-	-	-		-					-
		constante	-	-	-		-					-
		évaluable	±	±	±		±					±
		évaluée										

☐ = oui
☐ = en partie
☐ = non
☐ = impossible de répondre

SOURCES :

<http://www.fondation-alliancefr.org/>

<http://www.alliancefr.org/>

« L'Étonnant miracle de l'Alliance française » in *Le Nouvel Observateur*, 3 au 9 avril 2008,

<http://www.asep.gr>

http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf

Sujets banalisés

Corrigés

Barèmes de notation

Transcriptions d'enregistrement

Instructions aux surveillants

Reproduction d'un Diplôme Supérieur d'Études Françaises Modernes – option littérature

2.2 Diplômes délivrés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

2.2.1 Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

L'appellation exacte de l'organisme auquel appartient ce dispositif de certification est « Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (communément abrégée en CCIP) ».

L'adresse postale du siège de la CCIP est la suivante :

27, avenue de Friedland
F-75382 Paris CEDEX 08
FRANCE

L'adresse de son site internet principal est <http://www.ccip.fr/>

Profil de la CCIP

La CCIP est un établissement public au service des 380 000 entreprises. Elle remplit quatre missions :

- représenter les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement,
- former les collaborateurs et futurs dirigeants dont les entreprises ont besoin,
- développer les foires, salons et congrès au service des entreprises et de l'attractivité de la région capitale.

Dans le domaine des langues, la CCIP a mis deux services sur pied :

- le centre de langues « Pariglotte », qui propose une grande diversité de formations dans 13 langues et un suivi pédagogique sur mesure (cours particuliers ou collectifs, séminaires spécialisés, immersions à l'étranger, formation à distance avec ou sans tutorat, etc.).
- le centre « Français des affaires (FDA) et Test d'évaluation du français (TEF) », qui soutient la promotion du français comme langue d'affaires internationale et développe de nombreux outils, notamment une gamme d'examens en français des affaires avec, en parallèle, des formations sur mesure et en ligne et un test d'évaluation de français (TEF) qui mesure le niveau de connaissances en français des étudiants et salariés non francophones.

Liste des certifications octroyées

La CCIP organise les examens de français spécialisé suivants :

- CFP 1 (Certificat de Français Professionnel), 1er degré
- CFP 2 (Certificat de Français Professionnel), 2e degré
- CFS (Certificat de Français du Secrétariat)
- CFTH (Certificat de Français du Tourisme et de l'Hôtellerie), et CFTH Option Guide
- CFJ (Certificat de Français Juridique)
- CFST (Certificat de français scientifique et technique)
- DFA 1 (Diplôme de Français des Affaires, 1er degré)
- DFA 2 (Diplôme de Français des Affaires, 2e degré)
- DAFA (Diplôme approfondi de français des affaires)
- DFM (Diplôme de Français Médical)

Elle propose aussi le TEF (Test d'évaluation du français), « premier test international de français ».

Limitation de l'analyse à certaines certifications

Aucune trace de préparation au DFM n'ayant été décelée en Grèce, ce diplôme sera retiré de la liste des certifications présentées dans les pages qui suivent.

Deux dispositifs seront donc étudiés,

- celui qui conduit à l’octroi de diplômes de « français spécialisé » et
- celui qui conduit à la remise d’une « attestation de résultats » après passation du « Test d’Évaluation de Français ».

2.2.2 Diplômes de « français spécialisé »

2.2.2.1 Dispositif

Le public auquel s’adresse la certification est défini en termes

- de langue : « Les examens de français des affaires et des professions de la CCIP sont réservés aux candidats dont le français n’est pas la langue maternelle », de profession (« étudiant en..., secrétaire, etc. »),
- de niveau de compétence de communication en français : « avoir au moins atteint le niveau B1 sur l’échelle CECR »,
- d’objectif professionnel : « travailler dans le secteur du tourisme, etc. »,
- de certification à produire à l’inscription : Diplôme de français des affaires, 2ème degré (DFA2) requis pour se présenter au DAFA.

Pour ce qui est de la sémiologie de la certification, elle atteste la compétence de communication écrite et orale en français dans les principales situations de la vie professionnelle à des niveaux différents.

D’après les textes publiés par l’organisme certificateur, l’obédience méthodologique de la certification semble être la perspective actionnelle de l’apprentissage et de l’usage des langues : les diplômes sont en effet mis en rapport avec des niveaux et Compétences de communication du CECR.

Même si elle assure des formations dans de nombreuses autres langues, la CCIP certifie la connaissance d’une seule langue, le français.

Aucune préparation institutionnalisée spécifique n’est exigée sauf pour le DAFA qui nécessite un suivi individualisé par un professeur-tuteur et dans un centre agréé.

Pour ce qui est de leur reconnaissance, l’ample documentation indique à de nombreuses reprises que les diplômes sont « internationalement reconnus ».

Des sessions d’examen sont organisées six fois par an et aussi à la demande.

À titre indicatif, le prix de l’inscription pour le DFA1 varie entre 115€ et 125€.

L’autorité certificatrice est la « Chambre de Commerce et d’Industrie de Paris »

2.2.2.2 Diplômes

À titre d’exemple, une reproduction du diplôme DFA1 figure en annexe¹². Le texte, rédigé en français, en est le suivant :

[logo]
CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE DE PARIS
LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE DE PARIS
certifie que ...
né(e) le ...
à ...
de nationalité ...
a satisfait aux épreuves en langue française
de ...
Diplôme de français des affaires 1^{er} degré

¹² Cf. Annexe 3.2

Examen réservé aux étrangers

Le Titulaire

Le Président de la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris

[paraphe et sceau]

Paris, le [date]

Un logotype figure sur le diplôme :



Remarques

Aucune durée de validité n'est mentionnée sur les diplômes.

Il n'existe pas d'adéquation

- de la formulation aux compétences de réception des demandeurs de compétence, ni
- des contenus aux attentes des demandeurs de compétence.

Le caractère critérié de l'évaluation n'est pas confirmé

On ne trouve pas mention

- de modalités permettant une authentification aisée du certificat,
- de modalités permettant une mise en correspondance aisée avec autre système,
- des modalités d'inférence de la performance sur la compétence,
- des performances réalisées dans une perspective compatible avec l'approche actionnelle de l'usage des langues,
- des performances réalisées par le candidat (au moins les skills concernés),
- des résultats sous la forme d'une ou de plusieurs valeurs discrètes,
- du degré d'appropriation ou de la qualité de la compétence,
- du degré de probabilité de mise en œuvre de la compétence en situation sociale.

À la disposition des visiteurs sur le site (dernière consultation, juin 2008) :

- brochure "Les diplômes de français professionnel"
- jeu témoin
- corrigés
- transcriptions d'enregistrements
- description des niveaux
- tableaux des mentions, conditions d'admissibilité et d'admission
- programmes
- liste des centres agréés (dont l'IFA et l'IFT)
- reproduction d'un diplôme

2.2.2.3 Examens

Structure

Les examens de français des affaires et des professions comportent deux catégories d'épreuves :

- les épreuves passées à l'écrit conçues et corrigées à Paris sous la responsabilité de la CCIP
- les épreuves d'expression orale conçues, organisées et passées sous la responsabilité du Centre local d'examens.

Les examens mettent « l'accent sur la compétence de communication » et testent « les savoir-faire ».

À titre d'exemple (l'organisation des épreuves est relativement uniforme¹³), le CFP1 se compose des épreuves suivantes :

1. Compréhension écrite
2. Compréhension et expression écrites
3. Compréhension orale
4. Expression orale

Les épreuves 1 à 3 sont collectives, l'épreuve 4 pas.

Toutes les épreuves sont obligatoires.

Le tableau qui suit présente sous une forme organisée les principales caractéristiques de ces épreuves : modalités de passation (collective, individuelle, en ligne), statut (obligatoire, optionnelle, facultative), activités proposées, nombre de sujets (items, activités), concours d'une évaluation machinale (lecture optique des réponses aux QCM), note maximale, seuils de réussite, pondération relative (en pourcent) et durée (en minutes).

ÉPREUVES	MODALITÉS DE PASSATION	STATUT	ACTIVITÉS	NBRE DE SUJETS	ÉVALUATION MACHINALE	NOTE MAXIMALE	SEUILS DE RÉUSSITE	PONDÉRATION EN %	DURÉE EN MIN
CCIP CFP1						100	60		
1	COLL	OBL	CE	25 IT	25	25	45	25	75
2	COLL	OBL	CE et EE	26 IT	24	25		25	
3	COLL	OBL	CO	16 IT	16	25		25	30
4	INDIV	OBL	EO	2 ACT	NON	25	NON	25	20

Légende : COLL = collective, INDIV = individuelle, OBL = obligatoire, OPT = optionnelle, FAC = facultative, CE = compréhension écrite, CO = compréhension orale, EE = expression écrite, EO = expression orale, SL = système de la langue, IT = items, ACT = activité(s) ; chaque case vide correspond à une information qui n'a pas été trouvée.

¹³ Hormis le cas très particulier du DAFA : un travail de recherche doit être mené sous la direction d'un professeur agréé par la CCIP ; il est effectué en France ou, sous certaines conditions, à l'étranger. L'évaluation porte sur deux éléments : le mémoire et la soutenance. Le mémoire est évalué par un jury de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et donne lieu à une note. La soutenance devant le jury de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ou un jury local, agréé par la CCIP, constitue la deuxième étape et se traduit par l'attribution d'une deuxième note.

Un référentiel très détaillé des compétences mesurées est présenté sur le site de la CCIP. Les compétences sont systématiquement décrites en termes

- de genre d’écrits,
- de contextes,
- d’actes,
- de domaines de référence et
- de skills,

en liaison étroite avec les besoins professionnels dont la satisfaction est visée.

2.2.2.4 Remarques qualitatives

On constate l’adéquation

- des intitulés aux spécifications, des intitulés aux contenus introduits,
- des durées d’exécution à l’importance des tâches et enfin
- de la structure des épreuves avec les prescriptions conceptuelles.

Cependant, l’oral consiste en général à une présentation (monologue) suivie d’une discussion (dialogue) sur la base de documents écrits, rédigés en français : on mêle donc les skills de l’expression/compréhension orales avec celui de la compréhension écrite.

L’homogénéité des items composant une activité ne semble pourtant pas constante.

Dans les instructions et les consignes, on regrette l’emploi d’une langue qui n’est pas la langue d’origine de l’examiné.

On observe une adéquation systématique des opérations cognitives mises en œuvre dans l’examen à celles à mettre en œuvre dans la réalité sociale.

Au plan des contenus, la vraisemblance et le réalisme

- des actes à déployer,
- des genres de textes à exploiter, produire ou transposer,
- des supports,
- des longueurs

sont assurés.

Les tâches proposées permettent bien la mesure des compétences linguistique, lexicosémantique, grammaticale, sociolinguistique, pragmatique et stratégique¹⁴.

Le tableau qui suit indique les degrés de réalisation des critères de qualité jugés important par l’ALTE :

CCIP PROF		
RÉDACTION	Mention d’un public	oui
	Sélection rigoureuses des concepteurs, rédacteurs, administrateurs	-
	Existence d’un cadre théorique	-
	Comparabilité	Descripteurs de niveaux CECR / ALTE
	Obédience	actionnelle sur le papier,

¹⁴ Toutes ces remarques sont illustrées par les documents réunis dans l’annexe 4.2

CCIP PROF		
		communicative dans les faits
ORGANISATION	Transparence	Documentation détaillée et disséminée
	Sécurité	-
	Matériel	Correction machinale
	Secret	-
NOTATION	Précision Fiabilité Transparence	QCM-ROC corrigés automatiquement
COMMUNICATION	Résultats	
	Informations	
ANALYSE	Analyse des items/activités	
	Mesure des degrés de facilité	
RECONNAISSANCE	de la qualité	
	du titre	« internationalement reconnu »

Les cases vides indiquent que les informations correspondantes n'ont pas été trouvées ou étaient insuffisantes.

2.2.3 Test d'Évaluation de Français

2.2.3.1 Dispositif

L'e-TEF est la version électronique du TEF. L'équivalence de l'e-TEF au TEF est scientifiquement établie.

Le public auquel s'adresse la certification est constitué de personnes

- participant à des procédures de recrutement international, à un programme de mobilité vers un environnement professionnel francophone,
- ayant un projet d'études supérieures en France ou d'émigration vers un pays francophone.

Pour ce qui est de la sémiologie de la certification, elle constitue un instrument d'évaluation linguistique initiale (diagnostic ou positionnement) ou finale (validation d'un cursus d'apprentissage de français).

D'après les textes publiés par l'organisme certificateur, l'obédience méthodologique de la certification semble être la perspective actionnelle de l'apprentissage et de l'usage des langues :

« L'e-TEF se caractérise par son approche communicative », le candidat est évalué sur une échelle de 7 niveaux qui s'étendent du niveau 0+ (capacités les plus élémentaires) au niveau 6 (maîtrise complète). Cette échelle renvoie :

- aux six niveaux de compétences du CECR,
- aux 12 niveaux de compétence linguistiques canadiens (NCLC)

L'e-TEF certifie la connaissance d'une seule langue, le français.

Aucune préparation institutionnalisée spécifique n'est exigée.

Pour ce qui est de sa valeur sur le marché des certifications, l'e-TEF bénéficie de la reconnaissance

- du ministère français de l'Éducation nationale comme dispense du TCF-DAP¹⁵ du gouvernement fédéral canadien pour l'évaluation linguistique des candidats à l'immigration vers ce pays
- du Ministère Immigration et Communautés culturelles du Québec à travers le e-TEFAQ,
- de « nombreuses entreprises francophones ».

Il constitue un « instrument de référence internationale » pour mesurer les compétences en français.

La Direction des Relations Internationales de l'Enseignement est certifiée ISO 9001 : 2000 par l'AFAQ-AFNOR pour les activités de Conception et de Réalisation du Test d'Évaluation de Français.

Les dates des sessions sont fixées en fonction des demandes.

Le prix de l'inscription au test est de 65€.

L'autorité certificatrice est la « Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ».

2.2.3.2 Attestation de résultats

Une reproduction de l'attestation de résultats figure en annexe¹⁶. Le texte, rédigé en français, en est le suivant :

[Logo e.tef]
 Chambre de Commerce et d'industrie de Paris
 [logo TEF]
 ATTESTATION DE RÉSULTATS
 Délivrée à
 Numéro d'inscription :
 Date de naissance :
 Date du test :
 Session :
 Centre :
 [signature]
 François-Xavier CORNU
 Directeur général adjoint,
 Chargé de l'Enseignement et de la formation
 123456...
 TEF : CCIP-DRI/E – 28, rue de l'Abbé Grégoire – 75279 Paris Cedex 06 – France
 ÉPREUVES OBLIGATOIRES
 Total : 553 / 900
 Niveau 4 (B2-CECR*)
 Compréhension écrite : 216/300 Niveau 4 (B2-CECR*)
 Identifie un document complexe présentant des avis ou opinions. Comprend les éléments concrets d'un document de la vie courante. Comprend de manière précise la structure logique d'un document. Comprend une phrase simple et clairement structurée.
 Compréhension oral : 233 / 360 Niveau 4 (B2-CECR*)
 Saisit les principaux éléments d'un message relatif à un domaine connu. Comprend un avis exprimé directement. Comprend les éléments abstraits d'un message long. Distingue les sons de manière complète et pertinente.
 Lexique et structure : 104 / 240 Niveau 3 (B1-CECR*)

¹⁵ À condition d'avoir passé les épreuves obligatoires et d'avoir obtenu un score de 315 points.

¹⁶ Cf. Annexe 3.3

Possède un répertoire lexical varié. Maîtrise les structures simples et quelques structures complexes. Correction grammaticale réduite.

Échelle de niveau :

0+, 1, 2 -> Élémentaire

3,4 -> Intermédiaire

5,6 -> Supérieur

* Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (Conseil de l'Europe)

Verso :

ÉPREUVES OBLIGATOIRES

GRILLE DE NIVEAUX

[grille]

La grille de niveaux ci-dessus apporte un complément d'information à votre « Attestation de résultats » (évaluation détaillée de vos compétences dans chacune des épreuves obligatoires du TEF : Compréhension écrite, Compréhension orale, Lexique et structure).

Le e-TEF évalue le candidat d'un niveau élémentaire à un niveau supérieur, sur une échelle de 0+ à 6. Le nombre de points fixé pour chacun des 7 niveaux varie selon le type d'épreuve : Compréhension écrite, Compréhension orale, Lexique et structure. Le détail des points vous permet de connaître votre niveau actuel pour chaque épreuve.

Le tableau ci-dessous présente les correspondances entre les niveaux du TEF, ceux du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR-Conseil de l'Europe) et les Standards Linguistiques Canadiens (SLC).

[tableau]

Trois logos figurent sur la certification :



Remarques

La durée de validité de la certification est d'un an.

Il n'existe pas d'adéquation

- de la formulation aux compétences de réception des demandeurs de compétence ni
- des contenus aux attentes des demandeurs de compétence.

Le caractère critérié de l'évaluation est confirmé.

On trouve mention

- de la date de la décision de réussite,
- de modalités permettant une mise en correspondance aisée avec autre système,
- des performances réalisées dans une perspective compatible avec l'approche actionnelle de l'usage des langues,
- des performances réalisées par le candidat (au moins les skills concernés),
- des résultats sous la forme d'une ou de plusieurs valeurs discrètes et
- du degré d'appropriation ou de la qualité de la compétence.

Mais on ne trouve pas mention

- des modalités d'inférence de la performance sur la compétence et
- du degré de probabilité de mise en œuvre de la compétence en situation sociale.

À la disposition des visiteurs sur le site (dernière consultation, juin 2008) :

- fac-similé d'une attestation TEF
- fac-similé d'une attestation TEFaQ
- les niveaux du TEF
- présentation de la version électronique du TEF
- centres agréés

2.2.3.3 Test

Structure

L'e-TEF se compose des épreuves suivantes :

1. Compréhension écrite
2. Compréhension orale
3. Lexique et structure
4. Expression écrite
5. Expression orale

Les épreuves 1 à 3 sont passées individuellement et en ligne, les épreuves 4 et 5 pas.

Les épreuves 1 à 3 sont obligatoires, les épreuves 4 et 5 sont facultatives.

Le tableau qui suit présente sous une forme organisée les principales caractéristiques de ces épreuves : modalités de passation (collective, individuelle, en ligne), statut (obligatoire, optionnelle, facultative), activités proposées, nombre de sujets (items, activités), concours d'une évaluation machinale (lecture optique des réponses aux QCM), note maximale, seuils de réussite, pondération relative (en pourcent) et durée (en minutes).

ÉPREUVES	MODALITÉS DE PASSATION	STATUT	ACTIVITÉS	NBRE DE SUJETS	ÉVALUATION MACHINALE	NOTE MAXIMALE	SEUILS DE RÉUSSITE	PONDÉRATION EN %	DURÉE EN MIN
----------	------------------------	--------	-----------	----------------	----------------------	---------------	--------------------	------------------	--------------

ÉPREUVES	MODALITÉS DE PASSATION	STATUT	ACTIVITÉS	NBRE DE SUJETS	ÉVALUATION MACHINALE	NOTE MAXIMALE	SEUILS DE RÉUSSITE	PONDÉRATION EN %	DURÉE EN MIN
CCIP E-TEF						1800	NON		
1	INDIV EN LIGNE	OBL	CE	50 IT	50	300	NON	16,5	60
2	INDIV EN LIGNE	OBL	CO	60 IT	60	360	NON	20	40
3	INDIV EN LIGNE	OBL	SL	40 IT	40	240	NON	13,5	30
4	INDIV COLL	FAC	EE		NON	450	NON	25	60
5	INDIV	FAC	EO		NON	450	NON	25	35

Légende : COLL = collective, INDIV = individuelle, OBL = obligatoire, OPT = optionnelle, FAC = facultative, CE = compréhension écrite, CO = compréhension orale, EE = expression écrite, EO = expression orale, SL = système de la langue, IT = items, ACT = activité(s) ; chaque case vide correspond à une information qui n'a pas été trouvée.

Les objectifs déclarés sont « l'attestation de compétences de compréhension et d'expression en français général ». Le TEF peut également permettre d'évaluer l'efficacité des programmes linguistiques en français proposés dans le plan de formation de l'entreprise. Le TEF peut aussi être utile aux institutions académiques de pays non-francophones (établissements scolaires, départements universitaires) et aux centres de formation linguistique qui dispensent des cours de français langue étrangère.

-

2.2.3.4 Remarques qualitatives

On constate l'adéquation

- des intitulés aux spécifications, des intitulés aux contenus introduits,
- des durées d'exécution à l'importance des tâches et enfin
- de la structure des épreuves avec les prescriptions conceptuelles

Dans les instructions et les consignes, on regrette l'emploi d'une langue qui n'est pas la langue d'origine de l'examiné.

On observe une adéquation systématique des opérations cognitives mises en œuvre dans l'examen à celles à mettre en œuvre dans la réalité sociale.

Au plan des contenus, la vraisemblance et le réalisme

- des actes à déployer,
- des genres de textes à exploiter, produire ou transposer,
- des supports,
- des longueurs

sont assurés.

Les tâches proposées permettent bien la mesure des compétences linguistique, lexicosémantique, grammaticale, sociolinguistique, pragmatique et stratégique¹⁷.

Le tableau qui suit indique les degrés de réalisation des critères de qualité jugés important par l'ALTE :

CCIP-TEF		
RÉDACTION	Mention d'un public	oui
	Sélection rigoureuses des concepteurs, rédacteurs, administrateurs	Institution spécialisée certifiée ISO 9001: 2000
	Existence d'un cadre théorique	-
	Comparabilité	échelle de 7 niveaux + Indexation sur l'échelle du CECR + indexation sur l'échelle canadienne de 12 Niveaux de compétence linguistiques (NCLC)
	Obédience	communicative sur le papier et dans les faits
ORGANISATION	Transparence	Documentation détaillée et disséminée
	Sécurité	-
	Matériel	Correction machinale
	Secret	-
NOTATION	Précision Fiabilité Transparence	QCM-ROC corrigés automatiquement
COMMUNICATION	Résultats	immédiate
	Informations	
ANALYSE	Analyse des items/activités	oui
	Mesure des degrés de facilité	oui
RECONNAISSANCE	de la qualité	La Direction des Relations Internationales de l'Enseignement est certifiée ISO 9001 : 2000 par l'AFAQ-AFNOR pour les activités de Conception et de Réalisation du Test d'Évaluation de Français. Depuis mars 2005, e-tef dont l'équivalence est scientifiquement établie.
	du titre	Attestation reconnue par le ministère français de l'Éducation nationale

Les cases vides indiquent que les informations correspondantes n'ont pas été trouvées ou étaient insuffisantes.

2.2.4 Remarques qualitatives à propos des deux dispositifs

Dans les deux systèmes de certification, la mention

¹⁷ Toutes ces remarques sont illustrées par les documents réunis dans l'annexe 4.3

- des attentes du dispositif en terme de produits et d’impacts, d’une part, et
- des modalités de conception et de réalisation aux plans
 - de la rédaction,
 - de la passation et
 - de la subordination aux approches recommandées par le COE, de l’autre,

est réalisée dans des documents accessibles, lisibles et disséminés.

La mise-en-œuvre de ces attentes semble garantie, constante, évaluable.

La garantie, la constance et l’évaluabilité de la mise-en-œuvre des modalités de conception et de réalisation aux plans

- de la révision,
- de la notation,
- du traitement des scores,
- de l’interprétation des résultats

ne peut par contre pas être établie pour ce qui concerne les examens de français des affaires et des professions. En effet, il n’a pas été trouvé de mention des modalités de conception et de réalisation sur ces plans dans des documents dépouillés.

Le tableau qui suit reprend la plupart de ces constatations sous une forme qui permettra une comparaison entre les dispositifs de certification et celui du KPG dans le dernier chapitre de cette présentation.

CCIP : SPEC + e-TEF			descripteurs									
			attentes en termes de ...		modalités de conception et de réalisation aux plans de ...							
			produits	impacts		révision	passation	notation	traitement des scores	interprétation des résultats	communication des résultats	Compatibilité CECR
indicateurs	mention dans des textes	accessible	+	+	+		+					+
		lisible	+	+	+		+					+
		disséminé	+	+	+		+					+
	mise-en-œuvre	garantie	+	+	+	±		±	±	±		±
		constante	+	+	+	±		±	±	±		
		évaluable	+	+	+	±	±	±	±	±		
		évaluée										

☐ = oui
 ☐ = en partie
 ☐ = non
 ☐ = impossible de répondre

SOURCES :

- <http://www.fda.ccip.fr/examens>
- <http://www.fda.ccip.fr/tef>
- <http://www.asep.gr>
- http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf
- fac-similé d'une attestation TEF
- fac-similé d'une attestation TEFaQ
- les niveaux du TEF
- brochure "Les diplômes de français professionnel"
- jeux témoins pour tous les examens
- corrigés

2.3 Certificat délivré par l'Université de Genève

2.3.1 Centre Européen pour l'Évaluation Linguistique

L'appellation exacte de l'organisme auquel appartient le dispositif de certification¹⁸ est « Centre Européen pour l'Évaluation Linguistique » (communément abrégé en CEEL) ou « European Centre for Language Testing » (ECLT)

L'adresse postale du siège de l'organisme est la suivante :

Avenue de Chamonix 7
CH-1207 Geneva
SUISSE

L'adresse de son site internet principal est <http://www.ceel.ch/>

Profil du CEEL

Le CEEL a été fondé en Suisse, en 1972, et il a entre autres pour vocation

- l'évaluation des compétences de communication en langues étrangères,
- la recherche dans les domaines de la communication et de l'évaluation et
- la création de matériels d'évaluation sur objectifs spécifiques.

Ses mandataires sont des organismes industriels, commerciaux, éducatifs et des organisations gouvernementales ou non.

Certification de langues octroyée

Le « Value Based Language Test » (VBLT) est présenté comme un test unique dont le résultat permet de décrire les capacités de l'examiné. Le profil de l'examiné est composé de 4 variables mesurée séparément et correspondant aux quatre skills classiques de la communication : compréhension écrite, production écrite, compréhension orale, production orale. Le VBLT réalise une mesure informatisée de la compétence de production orale par le truchement d'un petit appareil électronique remis aux examinateurs. Après 5 heures de formations, les examinateurs peuvent ainsi évaluer en moins de deux minutes ce qui l'est habituellement au terme d'un travail mené par 3 personnes/heure.

Il existe aussi un test auto-corrigé réalisable en 10 minutes et des tests conçus sur mesure.

2.3.2 « Value Based Language Test »

2.3.2.1 Dispositif

Le public auquel s'adresse la certification est composé d'adultes plongés dans la vie sociale, les études supérieures, l'industrie ou le commerce : « The VBLT is based on the needs of adults in social life, higher education, industry and commerce ». Ces publics-cibles potentiels ne sont pas décrits en véritables termes de besoins.

Pour ce qui est de la sémiologie de la certification, elle atteste une compétence de communication exprimée en niveaux FSI, ALTE, VBLT, HN (heures normalisées) et fournit un profil linguistique détaillé.

D'après les textes publiés par l'organisme certificateur, l'obédience méthodologique de la certification semble être la perspective actionnelle de l'apprentissage et de l'usage des langues : un

¹⁸ Quoique le certificat soit délivré par l'Université de Genève, c'est bien le CEEL qui est propriétaire et responsable du dispositif de certification. Il a été impossible de trouver sur le site de l'université quelque mention de l'existence du dispositif ou de la certification qu'il octroie. 'Nous ne connaissons donc pas la nature exacte des rapports qu'entretiennent l'université de Genève avec le CEEL.

tableau propose une interprétation des scores obtenus formulée en des termes qui semblent inspirés de la classification en niveau présentée dans le CECR.

Cependant, l'analyse lexicométrique des documents-papier et des documents électroniques rassemblés indique que la probabilité d'une subordination du système aux principes de l'approche communicative des langues et de son usage actionnel – tels que ces principes sont exposés dans le CECR – est faible¹⁹.

Le CEEL certifie la connaissance de 4 langues. Aucune préparation institutionnalisée spécifique n'est exigée.

Pour ce qui est de sa reconnaissance, le diplôme est reconnu par l'ASEP.

Le VBLT est administré deux fois par an.

L'autorité certificatrice est l'« Université de Genève ».

2.3.2.2 Certificat

Une reproduction du certificat figure en annexe²⁰. Le texte, rédigé en français, en est le suivant :

D'après les résultats du VBLT Value Based Language Test administré par le
Centre Européen pour l'Évaluation Linguistique
L'université de Genève
[logo]
Certifie que ...
a atteint le niveau PROFESSIONNEL
en français langue étrangère
avec les résultats suivants
compréhension auditive – professionnel
expression orale – social
lecture – opérationnel
écrit – opérationnel
Centre Européen pour l'évaluation Linguistique
European Center for Language Testing
Le directeur du Département de français pour le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Genève
Genève le
No
[verso : définition des niveaux]

Un logotype figure sur le certificat :



¹⁹ Les termes les plus fréquemment employés dans les documents – qui, à vrai dire, parlent peu de la conception du système d'évaluation – appartiennent aux domaines de l'administration des tests (candidat, correction, examinateur, etc.) Et de la mise en œuvre du système de la langue (erreur, langue, expression, etc.), à l'exclusion de toute mise en situation. On relève tout au plus quelques occurrences des termes compétence, domaine, social.

²⁰ Cf. Annexe 3.4



Remarques

Le certificat délivré est quelque peu laconique : Aucune durée de validité ne semble mentionnée. Les demandeurs de compétences n'y trouveront en définitive que des indications générales, floues, peut être mal appropriées à leurs attentes spécifiques. Aucune indication précise n'est donnée

- sur les techniques de calcul,
- sur les possibilités de mise en relation avec quelque autre échelle,
- sur les performances, sur les modalités d'inférences de la performance sur la compétence,
- sur le degré de probabilité de la mise en œuvre des compétences mentionnées en situation sociale.

Pratiquement aucun document informatif n'est à la disposition des visiteurs sur le site (dernière consultation, juin 2008). Par contre, un livret et une cassette remis aux enseignants et aux candidats qui préparent le test VBLT ont été trouvés.

Le livret comporte :

- des tests modèles (« lecture », « écrit », « expression orale », « compréhension auditive » et « feuilles de réponses » complétées),
- des instructions à l'attention des examinateurs pour les tests administrés collectivement et pour les tests administrés individuellement,
- une présentation simplifiée des techniques de correction et d'interprétation des résultats,
- une reproduction du certificat délivré et
- une sorte de référentiel constitué de deux listes organisées de matériels lexicaux et syntaxiques.

La cassette contient les productions de personnes examinées et est accompagnée des grilles d'évaluation complétées.

Dans ces mêmes documents, on recense

- une présentation sommaire du fonctionnement du dispositif,
- une sorte de table des spécifications,
- des domaines de références privilégiés,
- des exemples d'examens et d'activités,
- des feuilles de réponses,
- une reproduction du certificat délivré,
- des exemples de documents écrits à exploiter,
- un échantillon audio de productions d'anciens examinés avec leur feuille de résultats,
- des critères d'évaluation et de réussite.

Ces documents, obtenus sans frais, peuvent être aisément décodés, tant par l'évalué que par ses formateurs et que par des évaluateurs.

2.3.2.3 Test

Structure

Le VBLT se compose des épreuves suivantes :

1. Lecture
2. Production écrite
3. Expression orale
4. Compréhension orale

Les épreuves 1, 2 et 4 sont passées collectivement, l'épreuve 3 pas.

Toutes les épreuves sont obligatoires.

Le tableau qui suit présente sous une forme organisée les principales caractéristiques de ces épreuves : modalités de passation (collective, individuelle, en ligne), statut (obligatoire, optionnelle, facultative), activités proposées, nombre de sujets (items, activités), concours d'une évaluation machinale (lecture optique des réponses aux QCM), note maximale, seuils de réussite, pondération relative (en pourcent) et durée (en minutes).

ÉPREUVES	MODALITÉS DE PASSATION	STATUT	ACTIVITÉS	NBRE DE SUJETS	ÉVALUATION MACHINALE	NOTE MAXIMALE	SEUILS DE RÉUSSITE	PONDÉRATION EN %	DURÉE EN MIN
CEEL						NON	NON		
1	COLL	OBL	LECTURE	100 IT	100	100	NON	25	40
2	COLL	OBL	ÉCRIT	120 IT	120	120	NON	25	40
3	INDIV	OBL	EO	1 ACT	NON	NON	NON	25	15-25
4	COLL	OBL	CO	20 IT	NON	NON	NON	25	15-25

Légende : COLL = collective, INDIV = individuelle, OBL = obligatoire, OPT = optionnelle, FAC = facultative, CE = compréhension écrite, CO = compréhension orale, EE = expression écrite, EO = expression orale, SL = système de la langue, IT = items, ACT = activité(s) ; chaque case vide correspond à une information qui n'a pas été trouvée.

Les niveaux (base, survie, social, opérationnel, professionnel, authentique) sont décrits dans des termes qui rappellent ceux qui sont employés dans les échelles du CECR.

2.3.3 Remarques qualitatives

L'analyse des modèles d'examen permet, quant à elle, d'établir

- l'adéquation des intitulés aux spécifications, des intitulés aux contenus introduits, de la structure des épreuves avec les prescriptions conceptuelles ;
- l'homogénéité des items composant une activité, des distracteurs au sein d'un même item ;

- la bonne qualité des instructions et des consignes ;
- des compétences linguistique, lexicosémantique et grammaticale.

Toutefois, Il n'est pas toujours été possible de mesurer l'adéquation des durées d'exécution à l'importance des tâches puisque l'exécution des tâches est justement parfois chronométrée.

La mention de l'identité des interlocuteurs, donc, du domaine de référence et des contraintes instrumentales n'est pas toujours explicite dans la mesure où la situation d'examen proprement dite est celle qui est toujours décrite dans les consignes.

Il n'y a aucune autre mise en situation sociale des tâches à effectuer.

Les consignes sont parfois un peu longues mais ont le mérite d'être claires et complètes. Toutefois, la langue de ces consignes n'est pas la langue d'origine des évalués, ce qui peut réduire le degré de probabilité d'une parfaite compréhension de ce qui doit être fait.

On observe une gradation dans la difficulté des nombreuses opérations cognitives entrant en jeu dans la réalisation des tâches²¹.

Les compétences sociolinguistique, pragmatique et stratégique ne sont pas mesurées puisqu'aucun échantillon de discours n'est restitué dans son contexte et qu'au niveau de la production, seules la correction (à l'écrit et à l'oral) et l'aisance (à l'oral) sont évaluées.

Au plan de la conception, les seuls éléments repérés dans les documents à notre disposition sont la formulation – certes, extrêmement floue mais elle concrétise au moins une intention – d'objectifs manifestement destinés à répondre aux attentes des mandataires, des évaluateurs, des utilisateurs et des évalués. Ce souci est explicitement manifesté dans les textes publiés sur le site du CEEL .

L'utilisation de données issues de l'analyse statistique de résultats semble donc avérée, mais aucun renseignement ne permet de connaître l'identité et les compétences des concepteurs ou des rédacteurs. Rien ne permet statuer sur la qualité des services du CEEL (aucun processus d'évaluation externe du dispositif, aucune trace d'affiliation à quelque « fédération » comme ALTE ou ICC, par exemple). Enfin, si les informations recueillies sont d'un accès aisé, elles ne sont pas toujours facilement lisibles, ne fût-ce que dans la mesure où elles sont rédigées uniquement dans la langue-cible (en français) pour ce qui concerne le livret et en anglais sur le site web. Ces informations sont également insuffisamment disséminées : celles qui figurent sur le site sont très peu nombreuses et elles sont rédigées dans une seule langue.

Pour ce qui concerne la passation du test et la notation des performances, on notera le fait que les productions orales sont enregistrées et envoyées au siège central du CEEL pour évaluation. Ceci laisse attendre une plus grande professionnalité des juges, la perfection de leur maîtrise de la langue cible, une probabilité plus grande de mise en œuvre de quelque correction inter-juge. Il a déjà été constaté que des consignes et des instructions sont nécessairement entre les mains de la plupart des personnes impliquées dans le processus d'administration puisque ces consignes et ces instructions sont imprimées dans les livrets distribués aux examinés.

Le tableau qui suit indique les degrés de réalisation des critères de qualité jugés important par l'ALTE :

VBLT		
RÉDACTION	Mention d'un public	oui
	Sélection rigoureuses des concepteurs, rédacteurs, administrateurs	Institution spécialisée

²¹ Comparer les items des pages 10 et 14

VBLT		
	Existence d'un cadre théorique	-
	Comparabilité	Indexation sur l'échelle du CECR, sur une autre échelle en heures normalisées
	Obédience	actionnelle sur le papier, communicative dans les faits
ORGANISATION	Transparence	-
	Sécurité	-
	Matériel	Correction machinale ²²
	Secret	Anonymat total pour l'expression oral (évaluation d'une séquence enregistrée)
NOTATION	Précision Fiabilité Transparence	QCM-ROC corrigés automatiquement Productions orales : évaluation de trois échantillons d'une séquence enregistrée en collaboration avec l'enseignant, grille et barème, corps d'examineurs, soutien technologique, enregistrement
COMMUNICATION	Résultats	-
	Informations	
ANALYSE	Analyse des items/activités	Analyse d'items
	Mesure des degrés de facilité	Étalonnage,
RECONNAISSANCE	de la qualité	?
	du titre	Certificat délivré par une université d'État Reconnu par ΑΣΕΠ

Les cases vides indiquent que les informations correspondantes n'ont pas été trouvées ou étaient insuffisantes.

Le tableau qui suit reprend, quant à lui, la plupart des constatations sous une forme qui permettra une comparaison entre les dispositifs de certification et celui du KPG dans le dernier chapitre de cette présentation.

²² Le VBLT réalise une mesure informatisée de la compétence de production orale par le truchement d'un petit appareil électronique remis aux examinateurs. Après 5 heures de formations, les examinateurs peuvent évaluer en moins de deux minutes ce qui l'est habituellement au terme d'un travail mené par 3 personnes/heure.

VBLT			descripteurs										
			attentes en termes de ...		modalités de conception <u>et</u> de réalisation aux plans de ...								Compatibilité CECR
					produits	impacts	rédaction	révision	passation	notation	traitement des scores	interprétation des résultats	
indicateurs	mention dans des textes	accessible		+	+		+	+	+	+		+	
		lisible		+	+		+	+	+	+		+	
		disséminé											
	mise-en-œuvre	garantie		+	+		+	+	+	+	+	±	
		constante		+	+		+	+	+	+	+	+	
		évaluable		-	-		-	-	-	-	-	-	
		évaluée											

☐ + = oui
☐ ± = en partie
☐ - = non
☐ = impossible de répondre

SOURCES :

- <http://www.ceel.ch>
- <http://www.asep.gr>
- http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf
- CEEL, Value Based Language Test, 2002. Test modèle de français avec guide pour l'examineur : administration, correction, interprétation des résultats, certificat, contenu. Genève.
- présentation sommaire du fonctionnement du dispositif,
- sorte de table des spécifications,
- domaines de références privilégiés,
- exemples d'examens et d'activités,
- feuilles de réponses,
- reproduction du certificat délivré,
- exemples de documents écrits à exploiter,
- échantillon audio de productions d'anciens examinés avec leur feuille de résultats,
- critères d'évaluation et de réussite.
- Thèse od

2.4 Diplômes et attestation délivrés par les ministères français de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

2.4.1 Centre international d'études pédagogiques

L'appellation exacte de l'organisme auquel appartient la responsabilité des dispositifs de certification est « Centre international d'études pédagogiques » (CIEP).

L'adresse postale du siège du CIEP est la suivante :

1, avenue Léon-Journault
F-92318 SÈVRES CEDEX
FRANCE

L'adresse de son site internet principal est <http://www.ciep.fr/>

Profil du CIEP

Créé en 1945, sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, cet établissement public national est reconnu en France et à l'étranger pour ses compétences en matière d'expertise, de formation et d'évaluation et pour sa réflexion dans le domaine de la coopération internationale en éducation.

Il remplit deux missions centrales :

- valoriser l'expertise française à l'étranger,
- participer à l'effort d'attractivité de la France et à l'internationalisation de son système éducatif.

Il présente deux pôles d'activités :

- l'éducation (enseignement général, professionnel et supérieur, reconnaissance des diplômes) et
- les langues (langue française, langues étrangères, certifications et évaluation).

Le CIEP organise pour les enseignants et formateurs des stages intensifs dits "stages BELC", du nom du Bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation française qu'il a intégré au début des années 1990.

Il a la responsabilité des séjours d'assistants étrangers de langue dans le système scolaire français et des séjours d'assistants de langue française dans des systèmes scolaires étrangers.

Il organise le DILF, le DELF et le DALF, qui sont les diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère de l'Éducation nationale²³, ainsi que le TCF, test de connaissance du français. Aussi à la demande du ministère.

Le CIEP s'appuie, pour conduire ses actions, sur un réseau d'experts et de partenaires nationaux et internationaux, ainsi que sur le savoir-faire d'une équipe de 240 personnes.

Liste des certifications octroyées

- DILF (Diplôme initial de langue française), certification de langue française pour les candidats étrangers à l'immigration en France et leur famille,
- DELF (Diplôme d'étude de langue française) et DALF (Diplôme approfondi de langue française),
- TCF (Test de connaissance du français), décliné en différents "TCF" en fonction du public.

Les versions junior et scolaire du DELF sont construites sur la même structure que le DELF « version tous publics » et donnent droit à la délivrance d'un diplôme identique à celui des « versions tous publics ».

²³ Le ministère français de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été scindé en deux ministères indépendants en mai 2007. Cette scission n'est pas encore toujours clairement reflétée dans les documents officiels dépouillés.

À l'étranger, le DELF junior est proposé à des adolescents qui souhaitent valider leurs compétences en langue française par un diplôme internationalement reconnu. Ils peuvent s'inscrire comme candidats libres dans tout centre d'examens agréé par le CIEP.

Le DELF scolaire s'inscrit dans le cadre d'une convention passée entre les autorités éducatives du pays et l'ambassade de France. Il est intégré dans le cursus scolaire. Les sessions sont organisées au sein des établissements scolaires publics ou privés.

Limitation à certaines certifications

Le DILF, qui est en fait une étape du CAI (contrat d'accueil et d'intégration), ne sera pas considéré dans ces pages.

Deux dispositifs seront donc étudiés,

- celui qui conduit à l'octroi du « Diplôme d'étude de langue française » et du « Diplôme approfondi de langue française », d'une part,
- celui qui conduit à la remise d'une « attestation de niveau » après passation du « Test de Connaissance du Français », de l'autre.

2.4.2 Diplôme d'étude de langue française et le Diplôme approfondi de langue française

2.4.2.1 Dispositif

Le public auquel s'adresse la certification est défini en termes assez vagues d'âge et de situation dans le système socio-éducatif : « adolescents dans l'enseignement secondaire », « adultes en situation universitaire ou professionnelle ou tous publics », « adolescents et adultes en situation scolaire ou professionnelle ou tous publics ».

Pour ce qui est de leur sémiologie, le DELF et le DALF sont des diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'Éducation nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers et des Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français. Le DALF (C1 ou C2) exempté aussi de tout test linguistique pour l'entrée à l'université française.

D'après les textes publiés par l'organisme certificateur, l'obédience méthodologique de la certification semble être la perspective actionnelle de l'apprentissage et de l'usage des langues : il est indiqué que les certifications DELF et DALF tiennent compte « des normes internationales de conception d'épreuves (www.alte.org) et « de l'harmonisation sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (www.coe.int) ».

Le DELF et le DALF certifient la connaissance d'une seule langue, le français.

Aucune préparation spécifique institutionnalisée n'est exigée.

Pour ce qui est de sa reconnaissance, le DELF et le DALF sont reconnus par l'ASEP. Le DALF (C1 ou C2) exempté de tout test linguistique pour l'entrée à l'université française.

Des sessions d'examen sont organisées deux fois par an.

Le prix de l'inscription aux épreuves varie entre 90€ et 140€.

L'autorité certificatrice est la « République française, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Commission nationale du DELF et du DALF ».

Les certifications DELF et DALF sont néanmoins placées sous l'autorité de la Commission nationale du DELF et du DALF. Cette commission arrête la date d'ouverture et de clôture des inscriptions, détermine les modalités de déroulement des épreuves et désigne le président et les membres des jurys. Elle dispose d'un secrétariat permanent justement assuré par le CIEP.

2.4.2.2 Diplômes

À titre d'exemple, une reproduction du diplôme A2 figure en annexe²⁴. Le texte, rédigé en français, en est le suivant :

[logo du MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

[logo de la COMMISSION NATIONALE – CIEP du DELF et du DALF]

DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE

DELF A2

Niveau C2 du cadre européen commun de référence pour les langues

Le Président de la Commission nationale du DELF et du DALF atteste que :

A satisfait aux épreuves du diplôme approfondi de langue française niveau C2, et devient titulaire de plein droit de ce diplôme.

Fait à Sèvres, le

Le président de la Commission du DELF et du DALF

Directeur du Centre International d'études pédagogiques

[signature et sceau]

n° de candidat :

Deux logos figurent sur le diplôme :



Remarques

Il n'est pas fait mention sur la certification du fait que les diplômes du DELF et du DALF sont valables sans limitation de durée.

²⁴ Cf. Annexe 3.5

Il n'existe pas d'adéquation

- de la formulation aux compétences de réception des demandeurs de compétence, ni
- des contenus aux attentes des demandeurs de compétence.

Le caractère critérié de l'évaluation n'est pas confirmé.

On ne trouve pas mention

- des modalités d'inférence de la performance sur la compétence,
- des performances réalisées par le candidat (au moins les skills concernés),
- des résultats sous la forme d'une ou de plusieurs valeurs discrètes,
- du degré d'appropriation ou de la qualité de la compétence, ni
- du degré de probabilité de mise en œuvre de la compétence en situation sociale.

À la disposition des visiteurs sur le site (dernière consultation, juin 2008) :

- correspondances entre l'ancien (avant septembre 2005) et le nouveau DELF-DALF (à partir de septembre 2005)
- échantillons
- référentiels
- descriptifs des épreuves
- exemples de sujets :
- brochures
- brochure « L'offre de certifications en FLE des ministères français de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur »
- reproduction d'un diplôme
- liste des Centres agréés (en Grèce : IFA IFT)

2.4.2.3 Examens

Structure

Un arrêté du 19 juin 1992 a scindé l'ancien diplôme élémentaire en deux diplômes d'études en langue française (premier degré composé de quatre unités, second degré de deux unités).

Ce système a ensuite été modifié par un arrêté du 7 juillet 2005. Depuis, les diplômes d'études en langue française (DELF) comme le DALF sont alignés sur le CECR. Le système de 10 unités capitalisables et 3 diplômes laisse la place à six diplômes autonomes : DELF A1 et A2, DELF B1 et B2, DALF C1 et C2. On peut tenter n'importe lequel de ces diplômes : il n'y a pas de progression obligatoire de A à C.

Les diplômes DELF existent aussi dans une version adaptée aux adolescents.

Toutes les épreuves ont été conçues dans la perspective actionnelle du CECR, qui définit les utilisateurs d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et dans un environnement donnés, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier, personnel, public, éducationnel ou professionnel.

Ce schéma a conditionné l'élaboration d'examens relevant donc systématiquement pour chaque niveau des quatre compétences, donnant selon les niveaux une place plus ou moins importante à l'interaction et à la médiation.

Le DELF et le DALF C1 se composent ainsi des quatre épreuves suivantes :

1. Compréhension de l'oral
2. Compréhension des écrits
3. Production écrite
4. Production orale

Le DALF C2 se compose, lui, des deux épreuves suivantes :

1. Compréhension et expression orales
2. Compréhension et production écrites

Les épreuves 1 à 3 sont passées collectivement, l'épreuve 4 pas.

Toutes les épreuves sont obligatoires.

Le tableau qui suit présente sous une forme organisée les principales caractéristiques de ces épreuves : modalités de passation (collective, individuelle, en ligne), statut (obligatoire, optionnelle, facultative), activités proposées, nombre de sujets (items, activités), concours d'une évaluation machinale (lecture optique des réponses aux QCM), note maximale, seuils de réussite, pondération relative (en pourcent) et durée (en minutes).

ÉPREUVES	MODALITÉS DE PASSATION	STATUT	ACTIVITÉS	NBRE DE SUJETS	ÉVALUATION MACHINALE	NOTE MAXIMALE	SEUILS DE RÉUSSITE	PONDÉRATION EN %	DURÉE EN MIN
CIEP A1						100	50		
1	COLL	OBL	CO		NON	25	5	25	20
2	COLL	OBL	CE		NON	25	5	25	30
3	COLL	OBL	EE		NON	25	5	25	30
4	INDIV	OBL	EO	3 ACT	NON	25	5	25	5/7 (+10)
CIEP A2						100	50		
1	COLL	OBL	CO		NON	25	5	25	25
2	COLL	OBL	CE		NON	25	5	25	30
3	COLL	OBL	EE		NON	25	5	25	45
4	INDIV	OBL	EO	3 ACT	NON	25	5	25	6-8 (+10)
CIEP B1						100	50		
1	COLL	OBL	CO		NON	25	5	25	25
2	COLL	OBL	CE		NON	25	5	25	35
3	COLL	OBL	EE		NON	25	5	25	45
4	INDIV	OBL	EO	2 ACT	NON	25	5	25	15(+10)
CIEP B2						100	50		
1	COLL	OBL	CO		NON	25	5	25	30
2	COLL	OBL	CE		NON	25	5	25	60
3	COLL	OBL	EE		NON	25	5	25	60
4	INDIV	OBL	EO	1 ACT	NON	25	5	25	20 (+30)
CIEP C1						100	50		

ÉPREUVES	MODALITÉS DE PASSATION	STATUT	ACTIVITÉS	NBRE DE SUJETS	ÉVALUATION MACHINALE	NOTE MAXIMALE	SEUILS DE RÉUSSITE	PONDÉRATION EN %	DURÉE EN MIN
1	COLL	OBL	CO		NON	25	5	25	40
2	COLL	OBL	CE		NON	25	5	25	50
3	COLL	OBL	EE		NON	25	5	25	150
4	INDIV	OBL	EO	1 ACT	NON	25	5	25	30 (+60)
CIEP C2						100	50		
1	COLL	OPT	CO et EO		NON	50	25		30 (+60)
2	COLL	OPT	CE et EE		NON	50	25		210

Légende : COLL = collective, INDIV = individuelle, OBL = obligatoire, OPT = optionnelle, FAC = facultative, CE = compréhension écrite, CO = compréhension orale, EE = expression écrite, EO = expression orale, SL = système de la langue, IT = items, ACT = activité(s) ; chaque case vide correspond à une information qui n'a pas été trouvée.

Nature des épreuves

DELTA A1

Compréhension de l'oral

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne (deux écoutes).

Compréhension des écrits

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur quatre ou cinq documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne.

Production écrite

Épreuve en deux parties : compléter une fiche, un formulaire ; - rédiger des phrases simples (cartes postales, messages, légendes...) sur des sujets de la vie quotidienne.

Production orale

Épreuve en trois parties : entretien dirigé, échange d'informations, dialogue simulé

DELTA A2

Compréhension de l'oral

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne (deux écoutes).

Compréhension des écrits

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne.

Production écrite

Rédaction de deux brèves productions écrites - compléter une fiche, un formulaire, rédiger des phrases simples (cartes postales, messages, légendes...) sur des sujets de la vie quotidienne.

Production orale

Épreuve en trois parties : entretien dirigé, échange d'informations, dialogue simulé

DEL F B1

Compréhension de l'oral

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois documents enregistrés (deux écoutes). Durée maximale des documents : 6 min.

Compréhension des écrits

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents écrits : dégager des informations utiles par rapport à une tâche donnée, analyser le contenu d'un document d'intérêt général.

Production écrite

Expression d'une attitude personnelle sur un thème général (essai, courrier, article...)

Production orale

Épreuve en trois parties : entretien dirigé, exercice en interaction, expression d'un point de vue à partir d'un document déclencheur.

DEL F B2

Compréhension de l'oral

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents enregistrés, interview, bulletin d'informations...(une seule écoute), exposé, conférence, discours, documentaire, émission de radio ou télévisée (deux écoutes) Durée maximale des documents : 8 min.

Compréhension des écrits

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents écrits : texte à caractère informatif concernant la France ou l'espace francophone, texte argumentatif.

Production écrite

Prise de position personnelle argumentée (contribution à un débat, lettre formelle, article critique...).

Production orale

Présentation et défense d'un point de vue à partir d'un court document déclencheur.

DEL F C1

Compréhension de l'oral

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur des documents enregistrés, un document long (entretien, cours, conférence...) d'une durée d'environ huit minutes (deux écoutes), plusieurs brefs documents radiodiffusés (flashes d'informations, sondages, spots publicitaires, une écoute). Durée maximale des documents : 10 min.

Compréhension des écrits

Réponse à un questionnaire de compréhension portant sur un texte d'idées (littéraire ou journalistique), de 1500 à 2000 mots.

Production écrite

Épreuve en deux parties : synthèse à partir de plusieurs documents écrits d'une longueur totale d'environ 1000 mots, essai argumenté à partir du contenu des documents ; deux domaines au choix du candidat : lettres et sciences humaines, sciences.

Production orale

Exposé à partir de plusieurs documents écrits, suivi d'une discussion avec le jury ; deux domaines au choix du candidat : lettres et sciences humaines, sciences.

DALF C2

Compréhension et expression orales

Épreuve en trois parties : compte rendu du contenu d'un document sonore (deux écoutes), développement personnel à partir de la problématique exposée dans le document, débat avec le jury ; deux domaines au choix du candidat : lettres et sciences humaines, sciences.

Compréhension et production écrites

Production d'un texte structuré (article, éditorial, rapport, discours...) à partir d'un dossier de documents d'environ 2000 mots, deux domaines au choix du candidat : lettres et sciences humaines, sciences.

2.4.2.4 Remarques qualitatives

On relève

- la trop grande difficulté des consignes
- l'emploi d'une langue qui n'est pas la langue d'origine de l'examiné
- l'imprécision et le haut degré d'abstraction des descripteurs dans les barèmes
- a1 scolaire et junior, p. 2 la question 2 répond à la question 1,
- des barèmes aux pondérations qui semblent immotivées,
- des questions dont les réponses sont évidentes ou demande la mise en œuvre d'autres compétences que celles que l'on veut mesurer,
- des items très difficiles ou au contraire évidents,
- des activités qui ne mesurent pas les compétences qu'elles sont censées mesurer²⁵.

Le tableau qui suit indique les degrés de réalisation des critères de qualité jugés important par l'ALTE :

DELF		
RÉDACTION	Mention d'un public	oui
	Sélection rigoureuses des concepteurs, rédacteurs, administrateurs	Institution spécialisée Bénéfice d'une « expertise scientifique ».
	Existence d'un cadre théorique	-

²⁵ Toutes ces remarques sont illustrées par les documents réunis dans l'annexe 4.5

DELF		
	Comparabilité	Indexation sur l'échelle du CECR
	Obédience	actionnelle sur le papier, communicative dans les faits
ORGANISATION	Transparence	Documentation détaillée, disséminée
	Sécurité	-
	Matériel	Pas de correction machinale
	Secret	-
NOTATION	Précision Fiabilité Transparence	Réponses pas fermées grille et barème, corps de correcteurs Productions écrites : évaluation dans un lieu unique avec grille et barème Productions orales : double évaluation, avec grille et barème
COMMUNICATION	Résultats	
	Informations	Vente de la formation des évaluateurs et d'une partie de la documentation
ANALYSE	Analyse des items/activités	-
	Mesure des degrés de facilité	Étalonnage sujets ouverts prétestés
RECONNAISSANCE	de la qualité	-
	du titre	Reconnu par ΑΣΕΠ certain prestige ancien

Les cases vides indiquent que les informations correspondantes n'ont pas été trouvées ou étaient insuffisantes.

2.4.3 Test de Connaissance du Français

2.4.3.1 Dispositif

Le public auquel s'adresse la certification est constitué de personnes « non francophones qui souhaitent, pour des raisons professionnelles, personnelles ou d'études, faire évaluer et valider leurs connaissances en français de façon simple, fiable et rapide ». Le TCF s'adresse aussi

- aux étudiants qui souhaitent déposer une demande d'admission préalable (DAP) en premier cycle (TCF DAP) ou un dossier d'inscription en deuxième ou troisième cycle dans une université (TCF),
- aux demandeurs d'emploi auprès d'organismes internationaux ou d'organisations intergouvernementales (ONU, OCDE, Commission européenne...), d'écoles de diplomatie et/ou de relations internationales (TCF RI),
- aux personnes désirant déposer un dossier d'immigration pour le Québec (TCF Québec)

Pour ce qui est de la sémiologie de l'attestation, elle situe le candidat, pour chaque compétence langagière, sur l'un des six niveaux du *Cadre*, lui fournissant ainsi un profil linguistique détaillé.

D'après les textes publiés par l'organisme certificateur, l'obédience méthodologique de la certification semble être la perspective actionnelle de l'apprentissage et de l'usage des langues : Le CIEP est membre de ALTE, positionne les candidats sur l'un des six niveaux (de A1 à C2) de l'échelle de compétences définie par le Conseil de l'Europe (CECR).

Le TCF certifie la connaissance d'une seule langue, le français.

Aucune préparation institutionnalisée spécifique n'est exigée.

Pour ce qui est de la reconnaissance de sa qualité, depuis décembre 2002, le TCF bénéficie d'une norme de qualité ISO 9001 : 2000.

Des sessions d'examen sont organisées six fois an. Le prix normal de l'inscription est de 60€ pour la partie obligatoire.

Les autorités certificatrices sont le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'une part, le CIEP de l'autre.

2.4.3.2 Attestation de niveau

Une reproduction de l'attestation figure en annexe²⁶. Le texte, rédigé en français, en est le suivant :

Centre international d'études pédagogiques
Établissement public du ministère de l'éducation nationale
Attestation
TCF – test de connaissance du français
Centre ...
Date de la session ...
Nom ...
Prénom ...
Code candidat ...
Date de naissance ...
Nationalité ...
Pays de naissance ...
Langue(s) maternelle(s) ...
Résultats au Test
Score global obtenu ...
Niveau global obtenu ...
Épreuves obligatoires Score Niveau
Compréhension orale
Structures de la langue
Compréhension écrite
Épreuves complémentaires Note/20 Niveau
Expression orale
Expression écrite
Ces résultats dispensent du test d'accès direct au DELF2 (niveau requis : TCF
niveau 3 et EE/EO avec 12/20 minimum).
Le directeur du CIEP
Signature
No de l'attestation

²⁶ Cf. Annexe 3.6

Expire le
Logo ciep
adresse
Tél
Télécopie
Mél. :
Site internet.
Verso : grille de niveaux

Deux logos figurent sur l'attestation :



Remarques

Il est clairement indiqué que l'attestation délivrée est valable 2 ans.

Il n'existe pas d'adéquation

- de la formulation aux compétences de réception des demandeurs de compétence, ni
- des contenus aux attentes des demandeurs de compétence.

On ne trouve pas mention

- des modalités d'inférence de la performance sur la compétence,
- des performances réalisées par le candidat (au moins les skills concernés),
- du degré d'appropriation ou de la qualité de la compétence, ni
- du degré de probabilité de mise en œuvre de la compétence en situation sociale.

Le texte, pourtant analytique ne convient pas à l'utilisation probable qui en sera faite.

À la disposition des visiteurs sur le site (dernière consultation, juin 2008) :

- brochure « L'offre de certifications en FLE des ministères français de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur »
- reproduction d'une attestation

2.4.3.3 Test

Structure

Le TCF existe aussi en version électronique pour une passation sur ordinateur.

Il se compose des épreuves suivantes :

1. Compréhension orale
2. Maîtrise des structures de la langue
3. Compréhension écrite
4. Expression écrite
5. Expression orale

Les épreuves 1 à 3 sont passées individuellement et en ligne, l'épreuve 4 individuellement ou collectivement, l'épreuve 5 individuellement.

Les épreuves 1 à 3 sont obligatoires, les épreuves 4 et 5 sont facultatives.

Le tableau qui suit présente sous une forme organisée les principales caractéristiques de ces épreuves : modalités de passation (collective, individuelle, en ligne), statut (obligatoire, optionnelle, facultative), activités proposées, nombre de sujets (items, activités), concours d'une évaluation machinale (lecture optique des réponses aux QCM), note maximale, seuils de réussite, pondération relative (en pourcent) et durée (en minutes).

ÉPREUVES	MODALITÉS DE PASSATION	STATUT	ACTIVITÉS	NBRE DE SUJETS	ÉVALUATION MACHINALE	NOTE MAXIMALE	SEUILS DE RÉUSSITE	PONDÉRATION EN %	DURÉE EN MIN
CIEP TCF									
1	INDIV EN LIGNE	OBL	CO	30 IT	30				90
2	INDIV EN LIGNE	OBL	CE	30 IT	30				
3	INDIV EN LIGNE	OBL	SL	20 IT	20				
4	INDIV/COLL	FAC	EE	6 ACT	NON				105
5	INDIV	FAC	EO		NON				15

Légende : COLL = collective, INDIV = individuelle, OBL = obligatoire, OPT = optionnelle, FAC = facultative, CE = compréhension écrite, CO = compréhension orale, EE = expression écrite, EO = expression orale, SL = système de la langue, IT = items, ACT = activité(s) ; chaque case vide correspond à une information qui n'a pas été trouvée.

Les objectifs concrets déclarés sont les suivants :

- Le TCF est obligatoire pour les futurs étudiants dans le cadre de la demande d'admission préalable (DAP) en premier cycle dans une université et dans les écoles d'architecture.
- Le TCF est systématiquement demandé par les établissements d'enseignement supérieur pour les étudiants qui souhaitent déposer un dossier d'inscription en deuxième ou troisième cycle dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans une Grande école.

- Le TCF répond aussi aux besoins d’organismes internationaux ou d’organisations intergouvernementales (ONU, OCDE, Commission européenne...), écoles de diplomatie et/ou de relations internationales.
- Le ministère québécois de l’Immigration et des communautés culturelles (MICC) demande aux personnes qui déposent un dossier d’immigration pour le Québec de justifier leur niveau de connaissance du français par la passation du « TCF pour le Québec ».

2.4.3.4 Remarques qualitatives

On relève :

- l’emploi d’une langue qui n’est pas la langue d’origine de l’examiné,
- la mauvaise qualité d’activités,
- l’absence de fiabilité²⁷.

Le tableau qui suit indique les degrés de réalisation des critères de qualité jugés important par l’ALTE :

TCF		
RÉDACTION	Mention d’un public	oui
	Sélection rigoureuses des concepteurs, rédacteurs, administrateurs	Institution spécialisée certifiée ISO 9001: 2000
	Existence d’un cadre théorique	-
	Comparabilité	Indexation sur l’échelle du CECR
	Obédience	actionnelle sur le papier, communicative dans les faits
ORGANISATION	Transparence	-
	Sécurité	-
	Matériel	-
	Secret	-
NOTATION	Précision Fiabilité Transparence	Réponses fermées notation centralisée au CIEP
COMMUNICATION	Résultats	
	Informations	
ANALYSE	Analyse des items/activités	-
	Mesure des degrés de facilité	test standardisé et calibré
RECONNAISSANCE	de la qualité	-
	du titre	Attestation

Les cases vides indiquent que les informations correspondantes n’ont pas été trouvées ou étaient insuffisantes

²⁷ Toutes ces remarques sont illustrées par les documents réunis dans l’annexe 4.6. Plusieurs réponses sont possibles aux questions fermées de l’épreuve obligatoire « structure de la langue ». D’une façon générale, les mesures d’une même compétence ne sont pas suffisamment répétées pour être significatives, les difficultés de vocabulaire peuvent empêcher la mise en œuvre de la compétence morphosyntaxique.

2.4.4 Remarques qualitatives à propos des deux dispositifs

La mention des attentes du dispositif en terme

- de produits et d’impacts, d’une part, et
- des modalités de conception et de réalisation aux plans
 - de la rédaction,
 - de la passation,
 - de la notation,
 - de la subordination aux approches recommandées par le COE, de l’autre,

est réalisée dans de nombreux documents accessibles, lisibles et disséminés. Certains documents (annales du DELF-DALF) sont toutefois moins bien disséminés dans la mesure où ils sont vendus aux candidats.

La mise-en-œuvre de ces attentes et de ces modalités de conception et de réalisation ne paraissent par contre pas garantie : les défauts de qualité cités *supra* sont nombreux.

Le tableau qui suit reprend, quant à lui, la plupart des constatations sous une forme qui permettra une comparaison entre les dispositifs de certification et celui du KPG dans le dernier chapitre de cette présentation.

CIEP : DELF&DALF + TCF			descripteurs									
			attentes en termes de ...		modalités de conception <u>et</u> de réalisation aux plans de ...							
			produits	impacts	rédaction	révision	passation	notation	traitement des scores	interprétation des résultats	communication des résultats	Compatibilité CECR
indicateurs	mention dans des textes	accessible	+	+	+		+	+				+
		lisible	+	+	+		+	+				+
		disséminé	±	+	+		+	+				+
	mise-en-œuvre	garantie			-		-	-				-
		constante			±							-
		évaluable			+			±				±
		évaluée										

☐+ = oui
 ☐± = en partie
 ☐- = non
 ☐ = impossible de répondre

SOURCES :

- <http://www.ciep.fr>
- <http://www.asep.gr>
- http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf
- correspondances entre l'ancien et le nouveau DELF-DALF
- référentiels
- fac-simile certifications

- brochures
- descriptifs des épreuves
- exemples de sujets
- tests en ligne témoins
- brochure « L’offre de certifications en fle des ministères français de l’éducation nationale et de l’enseignement supérieur »
- dossier de demande d’agrément de centre de passation du TCF

2.5 Certificats délivrés par la Fédération des Propriétaires d'Écoles de Langues étrangères en Grèce

2.5.1 Fédération des Propriétaires d'Écoles de Langues étrangères en Grèce

L'appellation exacte de l'organisme auquel appartient ce dispositif de certification est « Panhellenic Federation of Foreign Language School Owners » (PALSO).

L'adresse postale du siège du PALSO est la suivante :

Λυκαβηττού 2 & Ακαδημίας
GR-106 71 ΑΘΗΝΑ
GRÈCE

L'adresse de son site internet principal est <http://www.palso.gr>

Profil du PALSO

Αποστολή της Ομοσπονδίας είναι η διαφύλαξη, η μελέτη και η προαγωγή των κοινών οικονομικών, κοινωνικών και επαγγελματικών συμφερόντων όλων των ιδιοκτητών κέντρων ξένων γλωσσών, μελών των ενώσεων-μελών της, στα πλαίσια της εξυπηρέτησης του κοινωνικού συνόλου.

On lit dans le détail de sa mission :

« Η με κάθε τρόπο προαγωγή, ανάπτυξη και τελειοποίηση της διδασκαλίας των ξένων γλωσσών στην Ελλάδα, η σωστή μετάδοση τους στους μαθητές και η διενέργεια, για την εξυπηρέτηση του σκοπού αυτού και για τη διαφύλαξη των βασικών επαγγελματικών συμφερόντων του κλάδου, εξετάσεων γλωσσομάθειας σε πανελλήνια κλίμακα και η παροχή βεβαιώσεων γλωσσομάθειας .Η Ομοσπονδία διενεργεί τις εξετάσεις πιστοποίησης γλωσσομάθειας αυτοτελώς, ως ανεξάρτητος εξεταστικός φορέας πιστοποίησης της γλωσσομάθειας, ή και σε συνεργασία με το Υπουργείο Παιδείας, κρατικές αρχές, πανεπιστήμια, ανωτέρου κύρους εκπαιδευτικά ιδρύματα και εξεταστικούς φορείς του εσωτερικού και του εξωτερικού, με κριτήριο πάντοτε την διασφάλιση του κύρους και του αδιάβλητου των εξετάσεων και προκειμένου να αποτραπεί ο κίνδυνος, αφενός της ολιγοπώλησης της ξενόγλωσσης εκπαίδευσης στη χώρα μας και αφετέρου του ελέγχου αυτής από τους ξένους. Εκτός από την Ελλάδα, η ομοσπονδία διενεργεί ή και συμμετέχει στη διοργάνωση εξετάσεων γλωσσομάθειας και στην Κύπρο, τις βαλκανικές και άλλες χώρες. »

Liste des certifications octroyées

Certificat d'aptitude de langue française - Niveau PRE-A1

Certificat d'aptitude de langue française - Niveau A2

Limitation à la certification A2

Le PRE-A1 n'étant bien entendu qu'un certificat « d'encouragement », sans reconnaissance, sans possibilités de comparaison. Il ne sera pas présenté.

2.5.2 Certificat d'aptitude en langue française

2.5.2.1 Dispositif

Le public auquel s'adresse la certification est défini en termes d'âge et de projets : jeunes apprenants se préparant au passage à la vie active ou adultes pour un apprentissage ultérieur d'une langue de spécialité.

Pour ce qui est de la sémiologie de la certification, elle atteste la réussite d'un test de niveau laconiquement nommé A2.

D'après les textes publiés par l'organisme certificateur, l'obédience méthodologique de la certification semble être la perspective actionnelle de l'apprentissage et de l'usage des langues : -

Le PALSO-LAAS certifie la connaissance de quatre langues. Aucune préparation institutionnalisée spécifique n'est exigée.

Pour ce qui est de sa reconnaissance, le PALSO est membre de l'ICC, ce qui constitue un gage théorique de qualité

Les sessions d'examen sont organisées une seule fois par an pour le français.

Le prix de l'inscription à une session d'examen est de 65€.

L'autorité certificatrice est la « Fédération des Propriétaires des Écoles de Langues Étrangères en Grèce. Système d'évaluation d'aptitudes en langues »(PALSO-LAAS)

2.5.2.2 Certificat

Une reproduction de la certification figure en annexe²⁸. Le texte, rédigé en français et en grec, en est le suivant :

[logo LAAS]
FÉDÉRATION PANHELLÉNIQUE DES PROPRIÉTAIRES DES ÉCOLES DE LANGUES
ÉTRANGÈRES (PALSO)
SYSTÈME D'ÉVALUATION D'APTITUDES EN LANGUES
Reconnu par l'ICC
(Conseil International de Certification)
CERTIFICAT D'APTITUDE EN LANGUE FRANÇAISE
NIVEAU
Il est certifié que
...
a obtenu la mention ...
à l'examen de ...
[logo PALSO]
Κ.Ξ.Γ.
ΚΩΔΙΚΟΣ ΑΡ.
ΑΡ. ΠΙΣΤΙΠΟΙΗΤΙΚΟΥ

ΠΑΝΕΛΛΗΝΙΑ ΟΜΟΣΠΟΝΔΙΑ ΙΔΙΟΚΤΗΤΩΝ ΚΕΝΤΡΩΝ ΞΕΝΩΝ ΓΛΩΣΣΩΝ (ΠΟΙΚΕΓ)
ΣΥΣΤΗΜΑ ΑΞΙΟΛΟΓΗΣΗΣ ΓΝΩΣΗΣ ΓΛΩΣΣΩΝ
Αναγνωρισμένο από το ICC

²⁸ Cf. annexe 3.7

(Διεθνές Συμβούλιο Πιστοποίησης)
ΠΙΣΤΟΠΟΙΗΤΙΚΟ ΓΝΩΣΣΗΣ ΤΗΣ ΓΑΛΛΙΚΗΣ ΓΛΩΣΣΑΣ
ΕΠΙΠΕΔΟ
Το παρόν πιστοποιεί ότι
...
πέτυχε επίδοση ...
στις εξετάσεις ...
Ο ΠΡΟΕΔΡΟΣ
LE PRÉSIDENT
Ο ΓΕΝΙΚΟΣ ΓΡΑΜΜΑΤΕΑΣ
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
[signatures et sceau]

Deux logotypes figurent sur la certification :



Remarques

Aucune durée de validité de la certification ne semble mentionnée.

Il n'existe pas d'adéquation

- de la formulation aux compétences de réception des demandeurs de compétence, ni
- d'adéquation des contenus aux attentes des demandeurs de compétence :

Le caractère critérié de l'évaluation n'est pas confirmé.

On ne trouve pas mention

- des modalités d'inférence de la performance sur la compétence,
- des performances réalisées dans une perspective compatible avec l'approche actionnelle de l'usage des langues,
- des performances réalisées par le candidat (au moins les skills concernés),
- des résultats sous la forme d'une ou de plusieurs valeurs discrètes,
- du degré de probabilité de mise en œuvre de la compétence en situation sociale.

Par contre, la certification est rédigée en grec aussi, ce qui augmente son degré de lisibilité auprès des employeurs, par exemple.

2.5.2.3 Examens

Structure

Le LAAS A2 se compose des épreuves suivantes :

1. Compréhension orale
2. Compréhension écrite et maîtrise du système de la langue
3. Expression écrite

Toutes les épreuves sont passées collectivement.

Toutes les épreuves sont obligatoires.

Le tableau qui suit présente sous une forme organisée les principales caractéristiques de ces épreuves : modalités de passation (collective, individuelle, en ligne), statut (obligatoire, optionnelle, facultative), activités proposées, nombre de sujets (items, activités), concours d'une évaluation machinale (lecture optique des réponses aux QCM), note maximale, seuils de réussite, pondération relative (en pourcent) et durée (en minutes).

ÉPREUVES	MODALITÉS DE PASSATION	STATUT	ACTIVITÉS	NBRE DE SUJETS	ÉVALUATION MACHINALE	NOTE MAXIMALE	SEUILS DE RÉUSSITE	PONDÉRATION EN %	DURÉE EN MIN
PALSO A2						100	60		
1	COLL	OBL	CO	20 IT	20	25	8	25	20
2	COLL	OBL	CE et SL	40 IT	40	50	15	50	40
3	COLL	OBL	EE	1 ACT	NON	25	8	25	30

Légende : COLL = collective, INDIV = individuelle, OBL = obligatoire, OPT = optionnelle, FAC = facultative, CE = compréhension écrite, CO = compréhension orale, EE = expression écrite, EO = expression orale, SL = système de la langue, IT = items, ACT = activité(s) ; chaque case vide correspond à une information qui n'a pas été trouvée.

Le tableau qui suit indique les degrés de réalisation des critères de qualité jugés importants par l'ALTE :

PALSO		
RÉDACTION	Mention d'un public	oui
	Sélection rigoureuses des	Appel à institution spécialisée

PALSO		
	concepteurs, rédacteurs, administrateurs	
	Existence d'un cadre théorique	Curriculum pour les examens PALSO
	Comparabilité	Indexation sur l'échelle du CECR
	Obédience	actionnelle
ORGANISATION	Transparence	Calqué sur le système rôdé du concours d'entrée aux universités et aux écoles d'enseignement supérieur Correction machinale
	Sécurité	
	Matériel	
	Secret	
NOTATION	Précision Fiabilité Transparence	QCM-ROC corrigés automatiquement Productions écrites : double évaluation par corps d'évaluateurs formés dans un lieu unique avec grille et barème
COMMUNICATION	Résultats	
	Informations	
ANALYSE	Analyse des items/activités	Analyse d'items
	Mesure des degrés de facilité	
RECONNAISSANCE	de la qualité	Niveau symbolique : institutionnalisé ; Niveau scientifique : universités, évaluation interne, évaluation externe, membre ICC Niveau pratique : calqué sur dispositif du concours d'accès à l'enseignement supérieur
	du titre	

Les cases vides indiquent que les informations correspondantes n'ont pas été trouvées ou étaient insuffisantes

2.5.3 Remarques qualitatives

La standardisation des lieux de passation des examens, l'absence de contraintes de temps dans la mesure des compétences et l'insignifiance relative, prouvée par l'étude statistique, des éventuelles différences de qualité d'écoute lors de l'audition de la cassette audio contribuent certainement à la fiabilité de l'examen.

Dans l'ensemble des épreuves observées, la formulation des consignes assure, par sa clarté et par la simplicité de la syntaxe et du vocabulaire, une chance optimale de réussite pour tous les candidats. Mais le fait que la langue dans laquelle elles sont rédigées n'est pas la langue d'origine semble parfois interférer sur le score dans les épreuves de production écrite et orale.

Dans une bonne moitié des activités, les échantillons de discours soumis aux candidats sont *authentiques*. Ils constituent toujours des déclencheurs d'activité de communication et leur exploitation se fait dans le respect constant de leur fonction sociale première.

Les autres activités proposent aux candidats des phrases construites pour la circonstance. Ces phrases contiennent des formes homonymes, synonymes, et/ou qui ont en commun leur rôle opérationnel dans le processus discursif. Elles permettent donc bien de mesurer la connaissance qu'ont les candidats d'une *grammaire de l'énonciation* en langue française.

Les échantillons de discours sur lesquels portent les activités à réaliser par les examinés sont tous accessibles par les plus jeunes, leur nature et leur rôle sont en adéquation avec les objectifs de l'activité, leur support de présentation est toujours en accord avec leur genre, leur représentativité linguistique et sociale est manifeste et enfin ces échantillons pourraient être facilement *consommés* par les testés dans leur langue d'origine.

Pour ce qui concerne les activités permettant de mesurer des compétences de communication, les actions prescrites sont bien susceptibles d'être un jour accomplies par les candidats et ne devraient pas heurter leur entendement²⁹.

D'une façon générale, la nature des tâches proposées est donc bien en accord avec les objectifs déclarés. Toutes les compétences mesurées pourraient être développées par les examinés en langue d'origine. Les activités sont naturelles, vraisemblables, comme le sont aussi les alternatives et les distracteurs proposés aux candidats dans les questionnaires à choix multiples. Leur réalisation enfin est statistiquement probable dans l'avenir francophone éventuel des examinés.

Le recours au questionnaire fermé à choix multiple est une solution qui assure un haut degré de fiabilité aux épreuves de compréhension et qui permet parfois de mesurer des compétences relativement complexes.

En ce qui concerne l'épreuve de production écrite, la répartition des points par compétence dans le respect des objectifs annoncés, la sélection rigoureuse d'évaluateurs indépendants disposant d'une grille d'évaluation et la démultiplication de l'activité de production au niveau *certificat* sont des facteurs qui achèvent de lui assurer un haut degré de pertinence.

On peut regretter l'absence d'épreuve de production orale.

Il reste que la formulation en langue-cible des instructions et des consignes constitue une source d'interférence sur l'évaluation des seules compétences annoncées dans le Curriculum qui peut amoindrir les degrés de validité et de pertinence de l'évaluation.

L'organisation d'un pré-test aurait aussi permis de repérer et d'éliminer quelques items dont le dysfonctionnement est manifeste.

Le tableau qui suit reprend la plupart des constatations sous une forme qui permettra une comparaison entre les dispositifs de certification et celui du KPG dans le dernier chapitre de cette présentation.

PALSO-LAAS	descripteurs									
	attentes en termes de ...		modalités de conception <u>et</u> de réalisation aux plans de ...							Compatibilité CECR
	produits	impacts	rédaction	révision	passation	notation	traitement des scores	interprétation des résultats	communication des résultats	

²⁹ Toutes ces remarques sont illustrées par les documents réunis dans l'annexe 4.7

indicateurs	mention dans des textes	accessible	+	+	+							+
		lisible	+	+	+							+
		disséminé	±	+	+							+
	mise-en-œuvre	garantie	±	+	±							+
		constante	+	+	+							+
		évaluable	+	+	+							+
		évaluée	+	+	+							+

☐+ = oui

☐± = en partie

☐- = non

☐? = impossible de répondre

SOURCES

- DEA
- brochures
- annales
- corrigés
- grilles et barèmes

2.6 Certificats et diplômes délivrés par l'Université Paris-Sorbonne – Paris IV

2.6.1 Service des examens de langue française réservés aux étudiants étrangers de l'Université Paris-Sorbonne – Paris IV

L'appellation exacte de l'organisme auquel appartient la gestion du dispositif de certification est « Service des examens de langue française réservés aux étudiants étrangers de l'Université Paris-Sorbonne – Paris IV » (SELFEE)

L'adresse postale du siège du SELFEE est la suivante :

1, rue Victor Cousin
F-75230 Paris CEDEX 05
FRANCE

L'adresse de son site internet principal est <http://www.paris-sorbonne.fr/fr/spip.php?rubrique1473>

Profil du SELFEE

L'Université Paris-Sorbonne (Paris IV) a recueilli, en grande partie, l'héritage de l'ancienne Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris. Son action vise à valoriser l'héritage culturel de la Sorbonne. Cette vocation est axée sur les disciplines littéraires et les sciences humaines, en plaçant au premier rang des activités de l'université l'étude des civilisations et le maintien de solides enseignements classiques. Ceci peut expliquer le caractère particulièrement littéraire et civilisationnel des contenus des épreuves.

Le SELFEE est chargé depuis 1959 des examens de langue et littérature françaises à l'intention des étudiants étrangers qui souhaitent valider leurs connaissances de la langue, de la littérature et de la civilisation françaises.

L'université de Paris-Sorbonne (Paris-IV) est autorisée à délivrer trois diplômes d'université sous les signatures du Recteur, Chancelier des Universités de Paris, du Président de l'Université et du Président du jury, Directeur du SELFEE.

Liste des certifications octroyées

- Certificat pratique de langue française, module « compréhension et expression », niveau B2
- Certificat Pratique de Langue Française (1er degré), niveau C1
- Diplôme de Langue et Littérature Françaises (2ème degré), niveau C2
- Diplôme Supérieur d'études Françaises (3ème degré), niveau C2 ++

Limitation à certaines certifications

Le module « compréhension et expression » constituant en fait une partie du *Certificat Pratique de Langue Française (1er degré)*, il n'est pas nécessaire qu'il soit considéré indépendamment.

2.6.1.1 Dispositif

Le public auquel s'adresse la certification est défini en termes de niveau scolaire et de certifications à produire au moment de l'inscription : on doit avoir réussi un degré pour pouvoir présenter le suivant.

Pour ce qui est de la sémiologie de la certification, les titulaires du 2ème degré sont exemptés de tout test linguistique pour l'entrée à l'université Paris-Sorbonne IV ; le 3e degré donne l'équivalence des deux premiers semestres dans le parcours "Lettres modernes" de la mention de "Lettres classiques et modernes, sciences du langage", et dans les différentes spécialités de la mention "langues, littérature et civilisation étrangères, langues étrangères appliquées",³⁰.

Le positionnement des diplômes par rapport au CECR est en cours d'homologation.

D'après les textes publiés par l'organisme certificateur, l'obédience méthodologique de la certification semble être la perspective actionnelle de l'apprentissage et de l'usage des langues : la description des examens est effectuée par référence aux niveaux du conseil de l'Europe.

Le SELFEE certifie la connaissance d'une seule langue. Aucune préparation institutionnalisée spécifique n'est exigée.

Pour ce qui est de leur reconnaissance, les trois degrés sont reconnus par l'ASEP.

Des sessions d'examen sont organisées deux fois par an.

Le prix de l'inscription aux examens varie entre 130€ et 160€.

L'autorité certificatrice est la « République française, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Université Paris-Sorbonne – Paris IV »

2.6.1.2 Certificat et diplômes

Le texte du Diplôme de Langue et Littérature Françaises (2ème degré), rédigé en français, est le suivant :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Université Paris-Sorbonne – Paris IV

DIPLÔME DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

2e degré

NOUS, PRÉSIDENT DU JURY DES EXAMENS RÉSERVÉS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS,

avons constaté que

né(e) à

de nationalité

a rempli les conditions exigées par les arrêtés susvisés

et a subi avec succès les épreuves de l'examen du

option

à la session d'

avec la mention

LE PRÉSIDENT DU JURY

[signature]

Olivier SOUTET

NOUS, PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

NOUS, RECTEUR DE L'ACADÉMIE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS, délivrons le présent diplôme.

LE TITULAIRE

³⁰ Exception faite du parcours LEA

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

[paraphe]

Jean-Robert PITTE

Sceau de l' UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

LE RECTEUR D'ACADÉMIE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

[signature et sceau]

Maurice QUÉNET

[en marge, Sceau de l' UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)]

Un logotype figure sur le diplôme :



Aucune durée de validité de la certification ne semble mentionnée.

Remarques

Il n'existe pas d'adéquation

- de la formulation aux compétences de réception des demandeurs de compétence,
- des contenus aux attentes des demandeurs de compétence.

On ne trouve pas mention

- de modalités permettant une mise en correspondance aisée avec autre système,
- des modalités d'inférence de la performance sur la compétence,
- des performances réalisées dans une perspective compatible avec l'approche actionnelle de l'usage des langues,
- des performances réalisées par le candidat (au moins les skills concernés),
- des résultats sous la forme d'une ou de plusieurs valeurs discrètes,
- du degré d'appropriation ou de la qualité de la compétence,
- du degré de probabilité de mise en œuvre de la compétence en situation sociale.

À la disposition des visiteurs sur le site (dernière consultation, juin 2008) :

- programme 1er degré 2008 (PDF)
- programme 1er degré C1 - 2009 et 2010 (PDF)
- descriptif des épreuves du 1er degré (PDF)
- annales 1er degré(PDF)
- programme 2e degré 2008 (PDF)
- programme C2 - 2009 et 2010

- descriptif des épreuves du 2e degré(PDF)
- annales 2e degré(PDF)
- demande de dispense
- programme 3e degré 2008 (PDF)
- programme 3e degré 2009 (PDF)
- descriptif des épreuves du 3e degré (PDF)
- annales 3ème degré (PDF)
- demande de dispense
- programmes
- descriptifs des épreuves
- annales
- infos pour les centres d'examen
- textes réglementaires
- attestations
- barèmes
- liste des centres agréés (dont l'IFA et l'IFT)eva

2.6.1.3 Examens

Structure

Les examens du premier degré se composent des épreuves suivantes :

1. langue
2. compréhension écrite
3. rédaction
4. littérature
5. civilisation
6. littérature

Les épreuves 1 à 4 sont collectives, les épreuves 5 et 6 sont passées individuellement.
Toutes les épreuves sont obligatoires.

Les examens du second degré se composent des épreuves suivantes :

1. compte rendu et commentaire
2. version
3. littérature
4. option
5. littérature
6. civilisation

Les épreuves 1 à 4 sont collectives, les épreuves 5 et 6 sont passées individuellement.
Toutes les épreuves sont obligatoires.

Les examens du troisième degré se composent des épreuves suivantes :

1. résumé
2. traduction
3. composition
4. explication de texte
5. interrogation de grammaire

6. histoire littéraire

Les épreuves 1 à 3 sont collectives, les épreuves 4 à 6 sont passées individuellement.

Toutes les épreuves sont obligatoires.

Le tableau qui suit présente sous une forme organisée les principales caractéristiques de ces épreuves : modalités de passation (collective, individuelle, en ligne), statut (obligatoire, optionnelle, facultative), activités proposées, nombre de sujets (items, activités), concours d'une évaluation machinale (lecture optique des réponses aux QCM), note maximale, seuils de réussite, pondération relative (en pourcent) et durée (en minutes).

ÉPREUVES	MODALITÉS DE PASSATION	STATUT	ACTIVITÉS	NBRE DE SUJETS	ÉVALUATION MACHINALE	NOTE MAXIMALE	SEUILS DE RÉUSSITE	PONDÉRATION EN %	DURÉE EN MIN
SELFEE 1ER DEGRÉ						100	50	100	300
1	COLL	OBL	LANGUE		NON	25	40	25	*
2	COLL	OBL	CE		NON	13		13	*
3	COLL	OBL	RÉDACTION		NON	12		12	*
4	COLL	OBL	LITTÉRATURE		NON	30		30	*
5	INDIV	OBL	CIVILISATION		NON	10	1	10	15 (15)
6	INDIV	OBL	LITTÉRATURE		NON	10	1	10	15 (15)
SELFEE 2E DEGRÉ						100	50	100	510
1	COLL	OBL	COMPTE RENDU et COMMENTAIRE		NON	20	25	20	150
2	COLL	OBL	VERSION		NON	10		10	90
3	COLL	OBL	LITTÉRATURE		NON	10		10	120
4	COLL	OPT	OPTION		NON	10		10	120
5	INDIV	OBL	LITTÉRATURE		NON	25	1	25	
6	INDIV	OBL	CIVILISATION		NON	25	1	25	
SELFEE 3E DEGRÉ						80			645
1	COLL	OBL	RÉSUMÉ		NON	10	25	12,5	150
2	COLL	OBL	TRADUCTION		NON	20		25	210
3	COLL	OBL	COMPOSITION		NON	20		25	240
4	INDIV	OBL	EXPLICATION DE TEXTE		NON	10	1	12,5	45 (+30)
5	INDIV	OBL	INTERROGATION		NON	10	1	12,5	

			DE GRAMMAIRE						
6	INDIV	OBL	HISTOIRE LITTÉRAIRE		NON	10	1	12,5	

Légende : COLL = collective, INDIV = individuelle, OBL = obligatoire, OPT = optionnelle, FAC = facultative, CE = compréhension écrite, CO = compréhension orale, EE = expression écrite, EO = expression orale, SL = système de la langue, IT = items, ACT = activité(s) ; chaque case vide correspond à une information qui n'a pas été trouvée.

Nature des épreuves

CERTIFICAT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES, 1er degré

Langue et compréhension écrite

L'épreuve de langue et compréhension écrite s'appuie sur un texte d'environ 20 lignes à caractère général. Elle comporte trois types d'exercices :

A. Exercices d'orthographe et de grammaire :

- Morphologie : phrases à compléter ;
- Syntaxe : transformation de phrases.

Compréhension écrite

B. Compréhension

- Compréhension globale du texte littéraire ou culturel ;
- Compréhension de phrases ;
- Compréhension de mots à expliquer, hors contexte et en contexte.

C. Rédaction

Rédiger un texte de 20 à 25 lignes en réponse à une question posée à partir du texte.

Littérature

A partir d'un extrait de texte tiré du programme littéraire, le candidat répondra à 3 questions précises sur l'extrait, une quatrième question mettra en jeu la connaissance de l'œuvre entière; elle sera comptée sur 12 points. Les trois premières réponses seront de 12 à 15 lignes ; la quatrième réponse sera de 15 à 18 lignes environ.

Civilisation

Un document authentique de 500 mots environ, illustrant l'un des thèmes de civilisation au programme est proposé au candidat. Il en présentera le contenu en soulignant les aspects culturels. Il s'agit plus dans cette épreuve de manifester une compréhension de la civilisation que d'exposer des connaissances didactiques. Une comparaison avec la culture maternelle est possible. L'épreuve est assortie d'un entretien.

Littérature

Le candidat sera invité à répondre à une ou plusieurs questions thématiques sur un extrait de 20 à 30 lignes de l'une des deux œuvres au programme. Il est invité à lire le texte qu'il doit situer dans l'ensemble de l'œuvre et annoncer deux ou trois centres d'intérêt ou axes de lecture qu'il développe. Dans une conclusion il donne une appréciation personnelle sur le contenu et le style du passage, ensuite l'élargit à l'œuvre entière.

DIPLÔME DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES, 2e degré

Compte rendu et Commentaire

- Compte rendu : Le candidat rendra compte du texte en le réduisant au 1/3 de sa longueur. Le

texte sera de caractère général et comprendra 600 mots environ (le nombre de mots sera donné)

- Commentaire (40 lignes). Le candidat choisira le commentaire sur la totalité du texte ou le commentaire sur une phrase soulignée.

Version

Traduction du français en langue choisie au moment de l'inscription. Le candidat traduira un texte à caractère littéraire ou culturel commun à toutes les options.

Littérature

Le candidat répond à l'une des deux questions portant sur le programme de littérature commun. Il s'agit d'une composition rédigée et argumentée, où le candidat manifestera une bonne connaissance des œuvres intégrales.

Option

Le candidat pourra s'inscrire à l'une des sept options suivantes : Littérature, Histoire, Histoire de l'Art, Institutions politiques, Institutions européennes, Économie-Démographie/Géographie, Traduction.

- Option Littérature : Deux œuvres distinctes du programme de littérature commun sont proposées. Deux sujets sont proposés au choix du candidat. Le devoir consiste en une composition rédigée et argumentée dans laquelle il montrera une bonne connaissance du programme.
- Option Traduction (Thème) : Le candidat traduira en français un texte de langue choisie au moment de l'inscription, de 150 mots, environ, sélectionné pour son intérêt et son caractère général.
- Options Histoire, Histoire de l'Art, Institutions politiques, Institutions européennes, Économie-Démographie/Géographie : Deux sujets sont proposés au candidat. Le devoir consiste en une composition rédigée et argumentée dans laquelle il montrera une bonne connaissance du programme.

Littérature

Le candidat se verra proposer un extrait d'une vingtaine de lignes d'une des 2 œuvres du programme littérature commun. Il devra, après lecture à voix haute, le présenter, le situer dans l'ensemble de l'œuvre, en expliquer le contenu narratif, sans négliger les traits stylistiques majeurs. L'épreuve est assortie d'un entretien.

Civilisation

Le candidat présentera un document en rapport avec le programme de civilisation. Il manifestera sa compréhension du contenu du texte, le commentera en mettant en relief les traits culturels français spécifiques. En conclusion, il devra donner son point de vue personnel et comparer les informations contenues dans le document avec son contexte culturel maternel. L'épreuve est assortie d'un entretien.

DIPLÔME SUPÉRIEUR D'ÉTUDES FRANÇAISES, 3e degré

Résumé

Traduction

Version (de français en langue choisie au moment de l'inscription) et thème (de langue choisie au moment de l'inscription en français).

Composition française

Dissertation ou commentaire composé, Sujet de réflexion littéraire portant sur les œuvres aux programmes.

Explication de texte et interrogation de grammaire

Un texte de 15 à 20 lignes est proposé au candidat qui le présente, en donne la lecture et en fait l'explication.

L'épreuve est assortie de quelques questions de grammaire portant sur le texte.

Histoire littéraire française de la France de 1715 à nos jours.

Les connaissances générales du candidat seront vérifiées par des questions portant notamment sur :

- un mouvement littéraire
- un auteur important ou une entreprise collective
- un genre littéraire

Programme

Le programme change tous les deux ans ou tous les ans et porte sur des œuvres d'accès facile.

2.6.2 Remarques qualitatives

Les barèmes sont flous.

La rédaction des sujets n'obéit pas à des règles élémentaires de composition pour un test valide et fiable :

- Les mesures d'une même compétence ne sont parfois pas répétées ;
- Il y a souvent plusieurs réponses à une même question fermée ;
- Les skills sont confondus dans une même épreuve ;
- Dans l'épreuve de compréhension écrite du niveau C1, des réponses sont trop évidentes.

Il n'existe pas de dimension communicative : des sujets restent éloignés de la réalité communicative

Des activités de discrimination auditive sont sans relation avec les caractéristiques du système phonologique grec ;

Il existe des questions trop difficiles³¹ ;

Le tableau qui suit indique les degrés de réalisation des critères de qualité jugés important par l'ALTE :

SELFEE		
RÉDACTION	Mention d'un public	oui
	Sélection rigoureuses des concepteurs, rédacteurs, administrateurs	Institution spécialisée
	Existence d'un cadre théorique	-
	Comparabilité	Descripteurs de niveaux CECR / ALTE dans la demande d'homologation
	Obédience	actionnelle sur le papier, « littéraire » dans les faits
ORGANISATION	Transparence	Documentation détaillée et disséminée
	Sécurité	-
	Matériel	Pas de correction machinale

³¹ Toutes ces remarques sont illustrées par les documents réunis dans l'annexe 4.8

SELFEE		
	Secret	-
NOTATION	Précision Fiabilité Transparence	-
COMMUNICATION	Résultats	
	Informations	
ANALYSE	Analyse des items/activités	
	Mesure des degrés de facilité	
RECONNAISSANCE	de la qualité	
	du titre	Diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale exemption de test linguistique pour l'entrée à l'université Paris-Sorbonne IV équivalence aux semestres 1 et 2 dans le parcours "Lettres modernes" à l'université Paris-Sorbonne IV Reconnu par ΑΣΕΠ

Les cases vides indiquent que les informations correspondantes n'ont pas été trouvées ou étaient insuffisantes

La mention des attentes du dispositif en terme

- de produits et d'impacts, d'une part, et
- des modalités de conception et de réalisation aux plans
 - de la rédaction
 - de la passation
 - de la notation
 - de la subordination aux approches recommandées par le coe, de l'autre

est réalisée dans des documents accessibles, lisibles et disséminés. Certains documents sont moins bien disséminés dans la mesure où ils sont vendus aux candidats.

La mise-en-œuvre de ces attentes ne paraît par contre ni garantie, ni constante, aux plans

- des produits, d'une part, et
- des modalités de conception et de réalisation aux plans
 - de la rédaction et
 - de la subordination aux approches recommandées par le COE, de l'autre.

Le tableau qui suit reprend la plupart des constatations sous une forme qui permettra une comparaison entre les dispositifs de certification et celui du KPG dans le dernier chapitre de cette présentation.

	descripteurs
--	--------------

SELFEE			attentes en termes de ...		modalités de conception <u>et</u> de réalisation aux plans de ...							Compatibilité CECR
			produits	impacts	rédaction	révision	passation	notation	traitement des scores	interprétation des résultats	communication des résultats	
indicateurs	mention dans des textes	accessible	+	+	+		+	+				+
		lisible	+	+	+		+	+				±
		disséminé	±	+	±		+	+				+
	mise-en-œuvre	garantie	-		-							-
		constante	-		-							-
		évaluable										±
		évaluée										

☐ + = oui

☐ ± = en partie

☐ - = non

☐ = impossible de répondre

SOURCES

- brochures
- annales
- corrigés
- grilles et barèmes

3 La place du КΠγ par rapport à ces systèmes

Dans la partie finale de ce rapport, la place occupée par le КΠγ dans l'espace – essentiellement européen – de la certification de la connaissance de la langue française sera redéfinie par comparaison aux systèmes analysés.

3.1 Comparaison des caractéristiques principales

La comparaison de premières caractéristiques de ces dispositifs révèle une grande diversité

- des statuts légaux des organismes chargés de la conception, de la rédaction et de l'administration des examens : direction ministérielle, fondation française de droit privé, établissement public français, fédération de propriétaires d'écoles de langues, service universitaire ;
- des statuts des certifications délivrées : certificat, diplôme, attestation de niveau, attestation de résultats ;
- des publics auxquels les examens s'adressent : tous publics, non francophones, secrétaires, étudiants, jeunes apprenants se préparant au passage à la vie active, titulaires du degré 2, etc. ;
- des objectifs : évaluation, certification, préparation ;
- de la sémiologie des certifications : connaissance, capacité, proximité compétentielle, nombre d'heures d'apprentissage, niveau CECR, validation d'un cursus, profil linguistique, exemption, etc. ;
- du nombre de langues certifié : de 1 à 5 ;
- du nombre de niveaux de 1 à 6 ;
- de la périodicité : de 1 à 6 session par an ;
- des tarifs : de 40€ à 245€ ; et enfin,
- de la durée de validité de ces certifications : non spécifiée, de 1 à 2 ans, éternelle.

Le statut légal de service ministériel du КΠγ est probablement celui qui assure le mieux l'absence de l'intérêt économique ou de prestige.

L'appellation « certificat » figurant sur les certifications délivrées par le КΠγ est probablement plus légale que celle de « diplôme ».

La participation aux examens du КΠγ n'est pas l'aboutissement d'une formation obligatoire.

La description des publics auxquels s'adressent les examens du КΠγ est peu restrictive, sans être non plus racoleuse. Elle dessert bien les caractéristique des examens.

Les objectifs du dispositif du КΠγ et la sémiologie de la certification délivrée sont exprimés dans des termes simples, compatibles avec les recommandations du CECR.

Le КΠγ évalue de façon standardisée les capacités d'usage de 5 langues étrangères.

Presque tous les niveaux de l'échelle proposée par le COE sont représentés.

La périodicité des sessions n'est pas la plus élevée, mais elle est parfaitement adaptée aux contingences des calendriers scolaires et professionnels.

Enfin, les prix pour l'inscription aux épreuves du КΠγ sont particulièrement modiques.

Dénomination	Statut	Certifications	Formation	Public	Objectifs	Sémiologie	Langues	Standardisation	Niveaux	Périodicité	Prix	Autorité	Validité
KΠγ	Direction du Ministère grec de l'Éducation Nationale et des Cultes	KΠγ : A1, A2, B1, B2 et Γ1	0	Âge, connaissance de la langue grecque	Évaluation et certification du degré de connaissance de la langue française pour des objectifs généraux, professionnels et/ou académiques	Connaissance effective et capacités d'usage fonctionnel de la langue étrangère	5	1	5	2	40€ 70€	Ministère grec de l'éducation nationale et des cultes	-
AF	Fondation française de droit privé reconnue d'utilité publique	DHEF	0	Pas le français comme langue maternelle, niveau de compétence langagière en français	Évaluation de la maîtrise approfondie du français ainsi que de connaissances culturelles spécifiques (littérature et histoire littéraire) ou de compétences professionnelles (traduction)	Proximité de la compétence langagière avec de celle d'un locuteur natif cultivé Capacité à utiliser la langue de manière appropriée dans des situations sociales différentes Compétences pragmatiques et techniques	1	-	1	D	190 € 245 €	Alliance française	-
CCIP	Établissement public	CFP 1 et 2 , CFS , CFTH , CFJ , CFST , DFA 1 et 2 , DAFA	0 ³²	Pas le français comme langue maternelle, profession, niveau de compétence de communication en français, objectif professionnel , certification à produire à	– Évaluation de la compétence de communication écrite et orale en français dans les principales situations de la vie professionnelle	Nombre d'heures d'apprentissage Niveau de compétence de communication cecr	1	-	-	D		Chambre de commerce et d'industrie de paris	-

³² Pour le seul DAFA : nécessite un suivi individualisé par un professeur-tuteur dans un centre agréé par la CCIP

Dénomination	Statut	Certifications	Formation	Public	Objectifs	Sémiologie	Langues	Standardisation	Niveaux	Périodicité	Prix	Autorité	Validité
				l'inscription									
CCIP	Établissement public	TEF	0	Participation à procédures de recrutement international ou programme de mobilité, études supérieures en France, émigration	Évaluation linguistique initiale (diagnostic ou positionnement) ou finale (validation d'un cursus d'apprentissage de français)	Capacités, maîtrise, niveaux de compétence de communication CECR, Diagnostic, positionnement, validation d'un cursus d'apprentissage en termes de niveaux TEF, CECR, NCLC		-	6	D	65€ 135 €	CCIP	1
CEEL	Inconnu	VBLT	0	Besoins d'adultes dans la vie sociale, les études supérieures, l'industrie et le commerce	Évaluation du niveau en français langue étrangère	Compétence de communication exprimée en niveaux FSI, ALTE, VBLT, HN (heures normalisées) Profil linguistique détaillé	4	1	6	D	?	Université de Genève	-
CIEP	Établissement public national sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale	DELF, DALF	0	Identité : âge, profession, études	Certification des compétences en français de candidats étrangers et de Français originaires d'un pays 0 francophone et 0 titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français	Niveau de compétence de communication CECR Exempte de tout test linguistique pour l'entrée à l'université française	1	-	6	D	100 €	République française Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Commission nationale du DELF et du DALF	0
CIEP	Établissement public national sous la tutelle du ministère	TCF	0	Pas le français comme langue maternelle, raisons	Photographie des compétences de compréhension orale et	Niveau de compétence de communication CECR	1	-	6	6	60€ 140 €	CIEP Établissement public du ministère de l'éducation	2

Dénomination	Statut	Certifications	Formation	Public	Objectifs	Sémiologie	Langues	Standardisation	Niveaux	Périodicité	Prix	Autorité	Validité
	de l'éducation nationale			personnelles, professionnelles ou d'études : étudiants qui souhaitent déposer une demande d'admission préalable (DAP) en premier cycle ou un dossier d'inscription en deuxième ou troisième cycle dans une université	écrite, ainsi que de la maîtrise des structures de la langue	Profil linguistique détaillé						nationale	
PALS O-LAAS	Fédération	PALS O-LAAS A2	0	Identité : âge, Projets : préparation de jeunes apprenants au passage à la vie active ou d'adultes pour un apprentissage ultérieur d'une langue de spécialité	Préparation de jeunes apprenants au passage à la vie active ou d'adultes pour un apprentissage ultérieur d'une langue de spécialité	Certification de la connaissance de la langue par un organisme indépendant	4	1	2	1	65 €	PALSO-LAAS	-
SELFEE	Service de l'Université Paris-Sorbonne – Paris IV	SORB I, II et III	0 ³³	Certifications à produire : on doit réussir un « degré » pour pouvoir présenter le suivant	Préparation à un parcours universitaire ³⁴ à l'université Paris-Sorbonne IV	Exemption de test linguistique pour l'entrée à l'université Paris-Sorbonne IV, Équivalence à deux semestres dans le parcours "Lettres modernes"	1	-	4	2	?	République française Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Université Paris-Sorbonne – Paris IV	-

Tableau réunissant les principales caractéristiques des dispositifs comparés

³³ Pour le 3ème degré : cours dans les matières concernées à l'université Paris-Sorbonne (Paris IV), en tant que candidats libres.

³⁴ Parcours "Lettres modernes" de la mention de "Lettres classiques et modernes, sciences du langage", et dans les différentes spécialités de la mention "langues, littérature et civilisation étrangères, langues étrangères appliquées"

3.2 Comparaison qualitative

Les deux comparaisons de la qualité des dispositifs qui suivent sont exclusivement basées sur le contenu des documentations publiées par ces dispositifs.

3.2.1 Comparaison suivant les critères d'ALTE

L'organisation des résultats de cette première comparaison est inspirée de la charte de qualité publiée par l'ALTE.

Mention du public-cible :

Tantôt effectuée en termes de profil (âge, profession, études, langue maternelle, acquis langagiers, certificats obtenus) ou en termes de projets (passage à la vie active, études à l'étranger, mobilité professionnelle), la mention du public-cible peut aussi être racoleuse (« tous publics »). C'est probablement dans la documentation publiée par le КΠγ que la description du public-cible est la plus complète et la plus précise.

Rigueur de la sélection des concepteurs, des rédacteurs et des administrateurs :

La plupart des organismes présentés dans cette étude sont des institutions spécialisées dans la certification – parfois même, leur action est elle-même certifiée ISO 9001:2000 – ou font appel à des institutions notamment spécialisées dans la certification des savoirs et/ou des compétences de communication en langues étrangères. L'analyse qui a été effectuée des sujets d'examen montre que le statut de ces institutions spécialisées ne garantit pas toujours la bonne qualité de la conception et de la rédaction des épreuves.

Existence d'un cadre théorique :

L'existence d'un cadre théorique précis, publié et surtout évaluable n'est confirmée que dans le cas du dispositif PALSO-LAAs et КΠγ. Les autres dispositifs ne fournissent aucun cadre concret ou se réfèrent, dans le meilleur des cas, au CECR (« harmonisation », « indexation », « homologation »). Dans ce dernier cas de figure, l'analyse des sujets révèle souvent des divergences plus ou moins importantes avec la perspective actionnelle de l'apprentissage et de l'usage des langues recommandée.

Comparabilité :

Les dispositifs étudiés situent donc tous les certifications octroyées sur l'échelle de niveaux proposée dans le CECR, parfois même sur d'autres échelles. Cette tentative généralisée d'alignement ne repose parfois que sur la publication de descripteurs empruntés au CECR sans que leur utilisation soit clairement confirmée dans les matériels d'évaluation.

Obédience :

Ainsi, la perspective actionnelle annoncée dans la documentation de presque tous les dispositifs de certification ne semble finalement mise en œuvre que dans les examens du КΠγ et du PALSO-LAAs.

Transparence de l'organisation :

Presque tous les dispositifs étudiés fournissent – le plus souvent en ligne aussi – une documentation détaillée sur les modalités de leur fonctionnement. Le CEEL fait exception.

Qualité matérielle de l'organisation :

La majorité des dispositifs utilisent des lecteurs optiques pour l'évaluation des réponses fermées. Le CEEL met aussi un matériel électronique de pointe à la disposition des évaluateurs des séquences orales dont ils doivent assurer la notation.

Sécurité du dispositif, secret des sujets, confidentialité des résultats :

Les dispositifs du ΚΠγ et du PALSO-LAAs se distinguent des autres en utilisant ou en reproduisant le système rôdé du concours grec d'entrée aux universités et aux écoles d'enseignement supérieur. Par ailleurs, leurs règlements d'examens respectifs garantissent l'application des dispositions prises sur les plans de la sécurité, du secret et de la confidentialité.

Précision, fiabilité et transparence de la notation :

Trois dispositifs semblent ne pas avoir prévu de questions fermées et, automatiquement évaluable dans leurs sujets d'examen. Ce sont les dispositifs de l'AF, du CIEP pour le DELF-DALF et le SELFEE.

Quatre organismes donnent des détails sur les modalités de notation : le ΚΠγ, le CEEL, le CIEP et la PALSO-LAAs. La description la plus complète – et qui semble la plus rigoureuse – est celle que publie le ΚΠγ.

Communication des résultats :

Elle est immédiate ou presque dans le cas des test TEF et TCF. Souvent les résultats ne sont pas envoyés aux candidats. Ces derniers doivent consulter des listes affichées ou visiter un site internet pour en prendre connaissance.

Communication d'informations :

Tous les dispositifs utilisent aussi internet pour la dissémination des informations. Le CEEL n'y donne que des informations très succinctes. Les informations qui concernent le DELF-DALF et le Sorbonne (SEFEE) sont parfois vendues, comme d'ailleurs certaines formations d'examineurs.

Analyse des items/activités et mesure des degrés de facilité :

Cinq dispositifs affirment organiser des analyses portant sur les réponses et sur les résultats. Ce sont la CCIP pour le TEF, le CIEP, le VBLT et le PALSO-LAAs. Les résultats de ces analyses n'étant généralement pas publiés, il est difficile de contrôler la réalité et la qualité de ces analyses, d'une part, l'application des éventuelles prises de décision qu'elles engendrent, de l'autre.

Reconnaissance du titre :

Certains des certificats et diplômes octroyés par cinq des dispositifs sont reconnus par l'ASEP. Les attestations ne le sont pas.

Reconnaissance de la qualité du dispositif :

Les dispositifs tentent de prouver la qualité de leur action

- en faisant reconnaître leurs certifications par l'État : le ΚΠγ délivre des certificats d'État, le DHEF est un diplôme visé par le Ministère français de l'Éducation nationale, le VBLT est délivré par une université d'État, le TEF est reconnu par le Ministère français de l'Éducation nationale, le DELF-DALF est délivré par le Ministère français de l'Éducation nationale ;
- en faisant « labéliser » leur système par une « fédération » internationale comme l'ICC ou l'ALTE, ou encore par l'AFAQ (ISO9001:2000).

Le ΚΠγ se classe parmi les dispositifs dont la qualité est la mieux reconnue, sur le papier du moins, car le prestige des certifications de français traditionnellement octroyées par des institutions françaises installées depuis longtemps sur le territoire grec reste important dans l'esprit des parents des jeunes candidats et des enseignants, souvent « conservateurs ».

3.2.2 Comparaison inspirées du modèle d'évaluation de DELHAYE

Dans ce modèle, les critères de qualité universaux des dispositifs et des techniques d'évaluation certificative sont :

- l'existence de documents officiels mentionnant les attentes, exprimées en termes de produits et/ou d'impacts des différents acteurs de l'évaluation et décrivant les modalités de conception et de mise en œuvre des processus d'évaluation aux plans de la rédaction, de la révision, de l'administration, de la notation, de l'analyse et du traitement des scores, de l'interprétation et de la communication des résultats.

- la transparence de ces documents, notamment et idéalement induite par leur facilité d'accès, leur lisibilité et leur dissémination,
- la garantie d'une application scrupuleuse et constante de leurs contenus, vérifiable sur le terrain,
- l'évaluabilité du système, facilement confirmable par l'existence de quelque procédure d'autoévaluation et bien entendu subordonnée à la satisfaction des quatre critères précédents,
- l'obédience du système à l'approche actionnelle de l'usage des langues.

Voici les grilles complétées :

	descripteurs											
	attentes en termes de ...		modalités de conception <u>et</u> de réalisation aux plans de ...							Compatibilité CECR		
			produits	impacts	rédaction	révision	passation	notation	traitement des scores		interprétation des résultats	communication des résultats

AF : DHEF

indicateurs	mention dans des textes	accessible	+	+	+		+					+
		lisible	+	+	+		+					+
		disséminé	+	+	+		+					+
	mise-en-œuvre	garantie	-	-	-		-					-
		constante	-	-	-		-					-
		évaluable	±	±	±		±					±
		évaluée										

CCIP : SPEC + eTEF

indicateurs	mention dans des textes	accessible	+	+	+		+					+
		lisible	+	+	+		+					+
		disséminé	+	+	+		+					+
	mise-en-œuvre	garantie	+	+	+	±		±	±	±		±
		constante	+	+	+	±		±	±	±		
		évaluable	+	+	+	±	±	±	±	±		
		évaluée										

CEEL : VBLT

indicateurs	mention dans des textes	accessible		+	+		+	+	+	+		+
		lisible		+	+		+	+	+	+		+
		disséminé										
	mise-en-œuvre	garantie		+	+		+	+	+	+	+	±
		constante		+	+		+	+	+	+	+	+
		évaluable		-	-		-	-	-	-	-	-
		évaluée										

CIEP : DELF&DALF + TCF

indicateurs	mention dans des textes	accessible	+	+	+		+	+				+
		lisible	+	+	+		+	+				+
		disséminé	±	+	+		+	+				+
	mise-en-œuvre	garantie			-		-	-				-
		constante			±							-
		évaluable			+			±				±
		évaluée										

PALSO : LAAS

indicateurs	mention dans des textes	accessible	+	+	+							+
		lisible	+	+	+							+
		disséminé	±	+	+							+
	mise-en-œuvre	garantie	±	+	±							+
		constante	+	+	+							+
		évaluable	+	+	+							+
		évaluée	+	+	+							+

SELFEE : SORB

indicateurs	mention dans des textes	accessible	+	+	+		+	+				+
		lisible	+	+	+		+	+				±
		disséminé	±	+	±		+	+				+
	mise-en-œuvre	garantie	-		-							-
		constante	-		-							-
		évaluable										±

		évaluée										
--	--	---------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

KΠγ

indicateurs	mention dans des textes	accessible	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
		lisible	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
		disséminé	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
	mise-en-œuvre	garantie	+	+	+		+				+	+
		constante	+	+	+		+				+	+
		évaluable	+	+	+		+					+
		évaluée	±	±	±							±

La mention

- des attentes du dispositif en terme de produits et d’impacts, d’une part, et
- des modalités de conception et de réalisation aux plans
 - de la rédaction
 - de la révision
 - de la passation
 - de la notation
 - du traitement des scores,
 - de l’interprétation des résultats,
 - de la communication de ces derniers et enfin
 - de la subordination aux approches recommandées par le COE, de l’autre

est réalisée dans des documents accessibles, lisibles et disséminés.

La mise en œuvre

- des attentes du dispositif et
- des modalités de conception et de réalisation aux plans
 - de la rédaction
 - de la passation
 - de la communication des résultats et
 - de la subordination aux approches recommandées par le COE, de l’autre

est garantie, constante et relativement facilement évaluable.

La mise-en-œuvre des modalités de conception et de réalisation aux plans

- de la révision
- de la notation et
- de l’interprétation des résultats,

ne paraît par contre pas garantie, ni donc constante ou évaluée.

Enfin, d’une façon générale, il est difficile de savoir dans quelle mesure l’évaluation de la mise en œuvre de toutes ces attentes et modalités a bien été effectuée et surtout quels en ont été les résultats.

3.3 Conclusions

On constate, à l'issue de sa comparaison avec les autres dispositifs de certification présentés, que le ΚΠγ

- aligne un plus grand nombre d'indicateurs de qualité qui lui sont favorables,
- constitue un système de certification plus transparent que tous les autres,
- qu'il est parfaitement aligné sur les recommandations du CECR,
- que la mise en œuvre des attentes et des modalités de conception et de réalisation ne semble jamais éludée.

La mise en place de procédures visant à

- autoriser une évaluation externe et publique de l'effectivité, de la constance, de l'évaluabilité
 - de la révision des sujets après leur rédaction,
 - de la notation des copies et
 - de l'interprétation des résultats,
- communiquer au public les résultats des évaluations internes ou externes réalisées du système

achèverait d'assurer au ΚΠγ l'excellente place qu'il mérite parmi les dispositifs de certifications de la connaissance de la langue française à la disposition des citoyens grecs.

Ajoutons que les principaux défauts qui semblent devoir être relevés auprès des autres dispositifs de certifications sont :

- l'existence d'un fossé profond entre ce qui apparaît dans les textes et la réalité,
- l'absence de réelle formation du personnel chargé de la notation sécante,
- le faible degré de corrélation entre les objectifs déclarés et les objectifs réellement atteints,
- le manque de lisibilité et d'utilité des certificats établis.

4 Références

4.1 Mediagraphie

- « Best practice guidelines for evaluation » in *PUMA Policy Brief* N° 5, Public Management Service, May 1998 – Site *l'Organisation de coopération et de développement économiques*.
[En ligne] <http://www.oecd.org/dataoecd/11/56/1902965.pdf>, dernière consultation le 03/04/2004.
- « Relier les examens de langues au Cadre européen de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer (*Cadre européen commun de référence*) », Strasbourg, Division des Politiques Linguistiques, 2003. – Site du *Conseil de l'Europe*.
[En ligne] <http://culture2.coe.int/portfolio/documents/cadrecommun.pdf>, dernière consultation le 05/05/2006.
- « The ALTE Code of Practice » – Site : *Association of language testers in Europe (ALTE)*.
[En ligne] http://www.alte.org/quality_assurance/index.cfm, dernière consultation le 05/04/2004.
- « ALTE Members Listed by represented language » Site : *Association of language testers in Europe (ALTE)*. [En ligne] <http://www.alte.org/members/index.cfm>, dernière consultation le 05/05/2005.
- « International Certificate Conference », – Site : *The European Language Network (ICC)*.
[En ligne] http://www.icc-europe.com/List_ICC_Members_February05.pdf, dernière consultation le 05/05/2005.
- MILANOVIĆ M., 2005 – « Évaluation de compétences en langues et conception de tests », in Site du *Conseil de l'Europe*
[En ligne] <http://culture2.coe.int/portfolio/documents/Guide%20pour%20l%27Evaluation%20-%20rev%20octobre%202002.doc>, dernière consultation le 10/03/2005.
- Site de l'Institut français d'Athènes – <http://www.ifa.gr/>
- Site de l'Institut français de Thessalonique – <http://www.ift.gr/>
- Site de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris – <http://www.ccip.fr/>
- Site de la fondation Alliance Française – <http://www.fondation-alliancefr.org/>
- Site de la Panhellenic Federation of Foreign Language School Owners – <http://www.palso.gr/>
- Site du Centre Européen pour l'Evaluation Linguistique – <http://www.ceel.ch/>
- Site du Centre international d'études pédagogiques – <http://www.ciep.fr/>
- Site du Service des examens de langue française réservés aux étudiants étrangers – <http://www.paris-sorbonne.fr/fr/spip.php?rubrique1473>
- TSAKIRIS D., 2001 – « Les systèmes de certification en langues étrangères dans les pays de l'Union Européenne », in *Contributions à la 6^{ème} Biennale de l'Éducation et de la Formation organisée par INRP et l'APRIEF (2001)*, Site de l'*Institut National de Recherche Pédagogique*,
[En ligne] <http://www.inrp.fr/biennale/6biennale/Contrib/affich.php?&mode=long&NUM=280>, dernière consultation le 30/03/2005)

4.2 Bibliographie

« Cadre Européen Commun de Référence : apprendre, enseigner, évaluer ». Paris : Conseil de l'Europe / Conseil de la Coopération culturelle / Comité de l'éducation / Division des langues vivantes et Didier, 2001.

« Manuel pour relier les examens de langues au Cadre européen de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer », Strasbourg, Division des Politiques Linguistiques, 2003.

« Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes », Conseil de l'Europe / Direction générale IV / Division des langues vivantes, Strasbourg : CRDP de Basse-Normandie et Éditions Didier, 2001.

BLOOM B. et coll., 1969 – *Taxonomie des objectifs pédagogiques. I. Domaine cognitif*. Traduit par Lavallée M., Éducation Nouvelle, Montréal.

BLOOM, HASTINGS, MADANS, 1971 – *Handbook on formative and summative evaluation of student learning*. Mc Graw, New York.

BONNIOL J.-J., VIAL M., 1997 – *Les modèles de l'évaluation. Textes fondateurs avec commentaires*. De Boeck Université, Paris-Bruxelles.

DAYEZ (Y.), 1994 – *Guide du concepteur de sujets DELF-DALF*. Hatier-Didier, Paris.

DE KETELE, 1985 – *Docimologie, introduction aux concepts et aux pratiques*. Cabay, 2^e édition, Louvain-La-Neuve.

DE LANDSHEERE G., 1992 – *Évaluation continue et examens. Précis de docimologie*. Labor, Coll. « Éducation 2000 », 6^{ième} éd., Bruxelles.

DELHAYE O., 1998 – *Présentation critique d'un instrument d'évaluation mis en œuvre en Grèce pour l'octroi d'une certification en langue française*, Mémoire de DEA – Sciences du langage, Université de Mons-Hainaut, Mons. [En ligne] <http://gallika.net/tvx>, dernière consultation le 05/05/2005.

DELHAYE O., 2006a – *Modèle d'évaluation des dispositifs et des techniques d'évaluation certificative en langues étrangères*, Thèse de doctorat en sciences du langage et de la communication, Université Aristote de Thessaloniki.

DELHAYE O., 2006b – « Évaluation certificative - Certification internationale de la connaissance d'une seule langue vs certification nationale de la connaissance de plusieurs langues », *Edufle.net*, ISSN 1773-0511.

DELHAYE O., 2006c – « L'inadéquation du texte des certifications de langues aux attentes sociales ». in *Horizons francophones*, No 1, Athènes.

FIGARI G., 1994 – *Évaluer : quel référentiel ?* De Boeck, Paris-Bruxelles.

GUILLAUMIN J., 1968 – « L'aspect interpersonnel de la notation : de la docimologie à la doxologie pédagogique » in *Bulletin de la Société A. Binet et T. Simon*, N° 86, pp. 250-275.

HADJI Ch., 1995 – *L'évaluation, règles du jeu*. ESF, 2^{ième} édition, Paris.

HADJI Ch., 1997 – *L'évaluation démystifiée*. ESF, Paris.

HENNING G., 1987 – *A guide to language Testing. Development, evaluation, research*. Heinle, Heinle, Boston.

HENNING G., EL GHAWABY S., SAADALLA W., EL RIFAI M., KAMEL R., MATAR S., 1981 – « Assessment of language proficiency and achievement among learners of English as a foreign language » in *TESOL Quarterly* 15 (4).

- HYMES D. H., 1972 – *Towards Communicative Competence*. University of Pennsylvania Press, Philadelphia.
- HYMES D. H., 1991 – *Vers la compétence de communication*. Hatier/Didier, Paris.
- Institut français de Thessalonique – 2007. Πιστοποιήσεις. Info. Πιστοποιήσεις, διπλώματα, τεστ γνώσης, αγιολόγησης, δελτίο εγγραφής. Sorbonne, DELF, DALF, TCF, TCF-DAP, e-TEF. Thessaloniki.
- LETOR C., 2004 – « L'évaluation des compétences depuis la diversité des définitions et des procédures d'évaluation à leur standardisation : quelques pistes de réflexions sur la mise en place d'une évaluation centralisée et ses implications » in *Actes du 3eme congrès des chercheurs en éducation : (Re)trouver le plaisir d'enseigner et d'apprendre. Construire savoirs et compétences*, Bruxelles.
- LUSSIER D., 1992 – *Évaluer les apprentissages dans une approche communicative*. Hachette, Paris.
- MILANOVIC M., 2002 – *Évaluation de compétences en langues et conception de tests*. Division des Politiques Linguistiques, Strasbourg.
- NORTH B., 1996/2000 – *The Development of a Common Framework Scale of Language Proficiency Based on a Theory of Measurement*. PhD Thesis, Thames Valley University, Peter Lang (1996/2000), New York.
- PIÉRON H., 1963 – *Examens et Docimologie*. PUF, Paris.
- PORCHER L., 1977 – « Les fonctions de l'évaluation dans un système européen d'unités capitalisables pour l'apprentissage des langues vivantes par les adultes » in *Rapport du symposium de Ludwigshafen-am-Rhein*, Strasbourg.
- ΤΟΚΑΤΛΙΔΟΥ Β., 2003 – *Γλώσσα, επικοινωνία και γλωσσική εκπαίδευση*, Αθήνα, Πατάκη, 2003.
- ΤΣΟΠΑΝΟΓΛΟΥ Α., 2003 – « Προβλήματα καθορισμού επιπέδων γλωσσομάθειας: μια μετρολογική θεώρηση », 13th International Conference of the GREEK APPLIED LINGUISTICS ASSOCIATION on *New Directions in Applied Linguistics*, Thessaloniki, 11-14 December 2003 [à paraître].
- Υπουργείο Εθνικής Παιδείας και Θρησκευμάτων (εκδ.), *Κρατικό Πιστοποιητικό Γλωσσομάθειας*. Ενημερωτικό Έντυπο, Αθήνα, Υπουργείο Εθνικής Παιδείας και Θρησκευμάτων, 2003.
- Υπουργείο Εθνικής Παιδείας και Θρησκευμάτων (εκδ.), *Κρατικό Πιστοποιητικό Γλωσσομάθειας*. Ενημερωτικό Φυλλάδιο, Αθήνα, Υπουργείο Εθνικής Παιδείας και Θρησκευμάτων, 2005.